



centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1986-1987

DECEMBRE 1988

Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications
9, rue Sextius Michel - 75015 Paris
Tél. (1) 45.75.62.63

Créé en 1970, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (décret n° 85-634 du 25 juin 1985). Il a pour mission de développer des études et des recherches, de collecter et d'exploiter des données originales dans les domaines de la relation formation-emploi et des professions, notamment pour répondre aux demandes des administrations ou des partenaires sociaux.

Président du conseil d'administration	LOUBERT (René)
Directeur	DUTAILLY (Jean-Claude)
Président du conseil scientifique	LICHTENBERGER (Yves)
Adjoint au directeur pour la recherche	VERDIER (Éric)
Secrétaire général	SABINE (Didier)
Mission pour les formations technologiques et professionnelles	KIRSCH (Jean-Louis)
Mission pour les relations avec les enseignements supérieurs et la recherche ...	PAGES (Josette)
Mission pour les relations internationales et la coopération	BERTRAND (Olivier)

DÉPARTEMENTS

« Entrées dans la vie active »

Chef du département

POTTIER (François)

« Entreprise et formation »

Chef du département

VERDIER (Éric)

Déclarations d'employeurs

JANSOLIN (Paul)

« Professions et marché du travail »

Chef du département

PASCAUD (Élisabeth)

« Travail et formation »

Chef du département

CAMPINOS-DUBERNET (Myriam)

SERVICES

Service administratif et financier

SABINE (Didier)

Service de la communication

VERDIER (Éric)

Service informatique

JANSOLIN (Paul)

La bibliothèque est ouverte au public du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

**Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au CEREQ - Tél. (1) 45.75.62.63 - poste 260**

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCEE PAR LES ENTREPRISES**

*(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)
(Années 1986-1987)*

Ce dossier a été réalisé par Paul JANSOLIN dans le cadre de la Division de la formation continue du Département Entreprise et Formation. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED, Edgar GROSS et André WIELKI.

AVANT-PROPOS

Pour la seizième année, à la demande et avec un financement des instances de la Formation professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue.

Cette exploitation constitue la source, sinon unique, du moins de très loin la plus complète et la plus détaillée, d'informations sur l'effort de formation continue des entreprises et les populations bénéficiaires. Elle est la base de très nombreuses études, dont les résultats sont publiés notamment dans la revue *Formation Emploi* du CEREQ. On trouvera dans le présent ouvrage les principaux résultats statistiques détaillés.

Jean-Claude DUTAILLY
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS.....	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée.....	13
1.1 L'organisation du traitement.....	13
a) Traitement effectué dans la région Parisienne.....	14
b) Traitement effectué dans les régions dont la saisie est décentralisée.....	14
1.2 Méthodologie employée.....	15
a) La méthode d'échantillonnage.....	15
b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés...	16
2. Le champ de la statistique.....	17
2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs de salariés.....	17
2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises.....	18
2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1987).....	18
3. Conclusion.....	19
CHAPITRE 2 : LES DONNEES NATIONALES GLOBALES.....	21
1. Les données financières.....	21
1.1 Panorama général.....	21
1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées.....	21

a) Les abattements.....	21
b) Les dépenses fiscalisées.....	22
2. Structure des dépenses de formation.....	23
2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise.....	23
2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires.....	23
2.3 Les dépenses en application de conventions.....	23
2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF).....	23
2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation.....	23
2.6 Le financement de la formation professionnelle en alternance.....	24
2.7 Les autres postes.....	24
3. Les entreprises ayant eu des stagiaires.....	24
4. Les stagiaires.....	25
4.1 Analyse générale.....	25
4.2 Analyse par sexe.....	25
4.3 La qualification des stagiaires.....	26
4.4 Le taux de stagiaires.....	26
4.5 Les congés de formation.....	27
4.6 La formation en alternance.....	27
4.7 Analyse par âge et par sexe.....	27
CHAPITRE 3 : ANALYSE GEOGRAPHIQUE.....	29
1. Panorama général : concentration régionale.....	30
2. Les données financières.....	30
3. Les dépenses de formation.....	33
4. Les stagiaires.....	33
5. Les stages.....	33
6. Les résultats départementaux.....	34
7. Les résultats régionaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.....	34

CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE.....	37
1. Le champ de la statistique.....	37
2. Les fiches sectorielles.....	38
2.1 L'agriculture.....	39
2.2 Les industries agro-alimentaires.....	39
2.3 L'énergie.....	40
2.4 Les industries des biens intermédiaires.....	42
2.5 Les industries des biens d'équipement.....	45
2.6 Les industries des biens de consommation courante.....	47
2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	49
2.8 Le commerce.....	49
2.9 Les transports.....	51
2.10 Les services (marchands et non marchands).....	52
2.11 Les organismes financiers et de crédit.....	54
3. Les résultats à un niveau plus fin.....	55
CHAPITRE 5 : SYNTHESE INTER-SECTORIELLE.....	57
1. La construction des groupements de secteurs.....	57
2. L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs.....	58
CONCLUSION.....	61
ANNEXE (Tableaux).....	63
Liste des secteurs d'activité économique.....	118
Fac-similé des déclarations 2483 de l'année 1986 et de l'année 1987...	120
Liste des tableaux et graphiques.....	125

INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 instituant la participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans les rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Dix dossiers (2), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1986. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1986 (données définitives) et 1987 (données provisoires).

(1) CEREQ - **Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483**

Années 1972-1973-1974 (février 1976)	}	Documents ronéotés
Années 1974-1975 (janvier 1977)		
Années 1975-1976 (décembre 1977)		

(2) CEREQ - **Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)**

Années 1976-1977 (octobre 1978)	}	La Documentation Française
Années 1977-1978 (octobre 1979)		
Années 1978-1979 (novembre 1980)		
Années 1979-1980 (novembre 1981)		
Années 1980-1981 (novembre 1982)		
Années 1981-1982 (décembre 1983)		
Années 1982-1983 (décembre 1984)		
Années 1983-1984 (décembre 1985)		
Années 1984-1985 (décembre 1986)		
Années 1985-1986 (décembre 1987)		

A titre de cadrage d'ensemble, on a choisi tout d'abord de retracer sur longue période (1972-1987) l'évolution de trois indicateurs majeurs : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages (tableaux p. 11).

Dans un premier chapitre, nous allons présenter l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 en y incluant également quelques considérations sur le champ couvert par l'enquête.

Le chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et se propose d'effectuer, grâce à de nombreux indicateurs financiers et physiques, une appréciation approfondie de la formation professionnelle continue financée par les entreprises.

Le chapitre 3 présente une synthèse régionale ; il est accompagné d'une cartographie qui permet de mieux apprécier la dispersion interrégionale de l'effort de formation des entreprises.

La dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, tout à fait déterminante. Ainsi, le chapitre 4 passe en revue les secteurs d'activité économique au niveau 40 en établissant pour chacun d'eux une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont ensuite été regroupées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en 15 secteurs de l'INSEE. Sont également présentés dans ce chapitre les principaux résultats nationaux établis au niveau 100 de la nomenclature des activités économiques.

Enfin, le chapitre 5 constitue un essai de classement des secteurs fondé sur les performances réalisées en 1986 par chacun d'eux. Ce travail, basé sur les graphiques 1 et 2, repose sur une projection des différents secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages).

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1987

(1987 : données provisoires)

t1 Taux de participation financière % (1)

Année	1972	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Classe 1 10 à 19 sal.	0,47	0,98	1,00	1,10	1,13	1,14	1,15	1,30
Classe 2 20 à 49 sal.	0,62	1,09	1,10	1,17	1,20	1,20	1,22	1,36
Classe 3 50 à 499 sal.	0,92	1,32	1,35	1,47	1,46	1,51	1,54	1,73
Classe 4 500 à 1 999 sal.	1,91	1,74	1,81	1,94	2,02	2,12	2,24	2,45
Classe 5 2 000 sal. et plus		2,91	3,06	3,36	3,47	3,62	3,81	4,06
TOTAL	1,35	1,88	1,97	2,14	2,17	2,24	2,33	2,53

t3 Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1 10 à 19 sal.	1,4	3,4	3,5	6,3	6,6	6,0	6,2	7,5
Classe 2 20 à 49 sal.	2,3	5,3	5,4	7,8	8,6	8,5	8,9	9,9
Classe 3 50 à 499 sal.	6,1	13,1	12,8	14,9	16,1	16,3	17,8	19,4
Classe 4 500 à 1 999 sal.	17,8	21,8	21,9	23,4	24,9	26,8	28,5	31,0
Classe 5 2 000 sal. et plus		32,3	33,6	37,3	38,2	39,5	42,6	44,5
TOTAL	10,7	18,4	18,9	21,5	22,3	23,0	24,7	26,6

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1 10 à 19 sal.	60	45	44	40	43	42	44	41
Classe 2 20 à 49 sal.	60	46	44	42	42	44	40	40
Classe 3 50 à 499 sal.	61	45	47	45	44	45	42	42
Classe 4 500 à 1 999 sal.	78	47	48	50	50	47	46	44
Classe 5 2 000 sal. et plus	74	62	61	57	57	58	55	54
TOTAL	62	54	54	52	51	52	49	48

(1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires bruts ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; de 1978 à 1986, il était de 1,1 % ; depuis 1987, il est de 1,2 %.

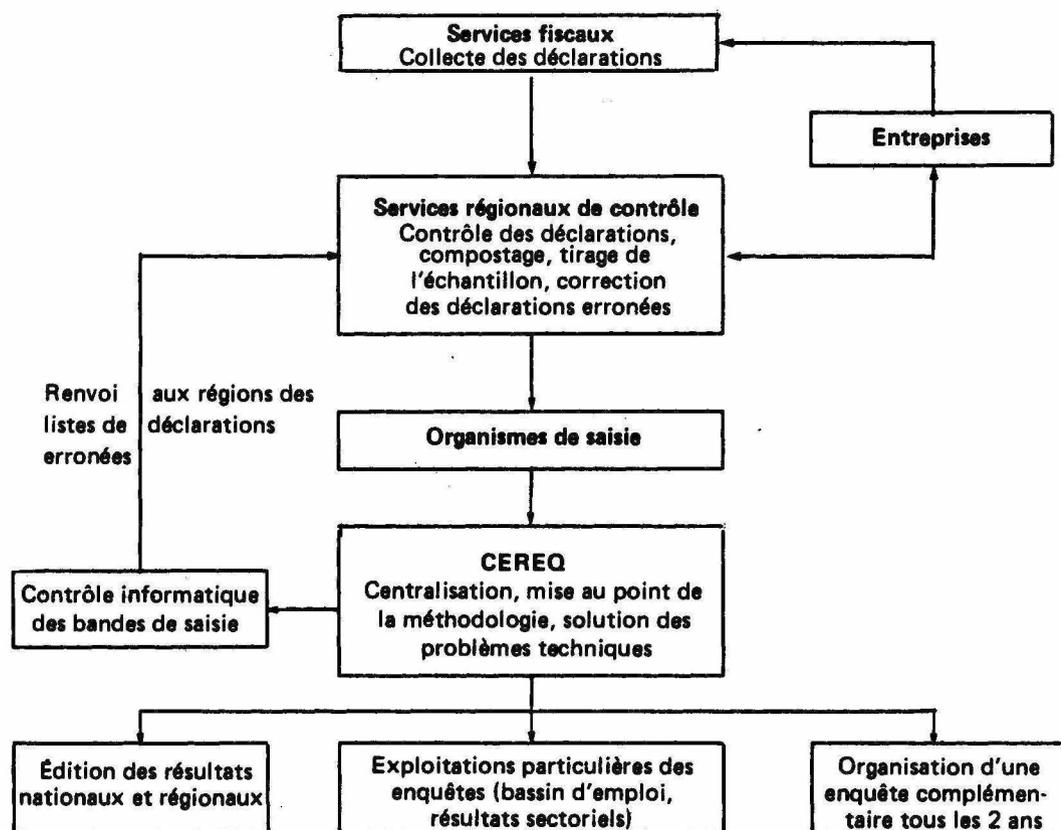
CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS

1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA METHODE EMPLOYEE

1.1 L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les vingt deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle d'autre part (1). A ces pôles essentiels viennent se greffer deux autres types d'acteurs : les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations, les organismes de saisie chargés de la transcription sur support informatique des documents administratifs recueillis pour les services régionaux qui ne disposent pas encore de moyens de traitements informatiques décentralisés.



(1) Les départements d'outre-mer participent irrégulièrement à l'établissement des statistiques.

La décentralisation du travail consistant à saisir les données directement sur écran a été réalisée en 1988 par la quasi-totalité des régions. Seule la région Parisienne a, pour la dernière année, conservé l'organisation des années précédentes.

a) Traitement effectué dans la région Parisienne

Les déclarations, remises en avril aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci, en mai, au service régional de contrôle de la formation professionnelle continue. Ce dernier trie les entreprises assujetties en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille.

Ces classes sont les suivantes :

Classe 1 : de 10 à 19 salariés,
 Classe 2 : de 20 à 49 salariés,
 Classe 3 : de 50 à 499 salariés,
 Classe 4 : de 500 à 1 999 salariés,
 Classe 5 : 2 000 salariés et plus.

Au fur et à mesure de leur réception par la région, les déclarations reçoivent un numéro d'ordre dont le premier chiffre correspond à la classe de taille de l'entreprise. Ce compostage s'effectue département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque : chaque déclaration est repérée par un identifiant comprenant le code de la région, le code du département, la taille de l'entreprise à une position et un numéro d'ordre à cinq positions. Ces six derniers chiffres constituent le numéro de compostage. Ainsi, deux numéros de compostage identiques correspondent nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le noeud gordien de la procédure d'échantillonnage.

Après un contrôle sommaire, les déclarations de l'échantillon sont saisies, puis un programme informatique détecte les déclarations erronées, qui sont ensuite corrigées par le service régional de contrôle après contact éventuel avec les entreprises.

b) Traitement effectué dans les régions dont la saisie est décentralisée

Ces régions reçoivent également vers le mois de mai les déclarations provenant des services fiscaux départementaux. Ces dernières sont rapidement contrôlées puis les données sont entrées sur micro-ordinateur. Un numéro de compostage est affecté automatiquement à chaque déclaration, ce qui allège le travail de préparation. Au fur et à mesure de la saisie, des messages d'anomalies peuvent apparaître sur l'écran. Ils doivent être corrigés après contact éventuel avec les entreprises.

1.2 Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût, d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation, d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre, nous devons présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car nous devons nous assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

a) La méthode d'échantillonnage

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps, de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques provisoires ;

- second temps, de septembre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique, appelées également statistiques définitives.

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer.

- Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

- Préparation de la deuxième phase de l'enquête

Au fur et à mesure de l'archivage des déclarations, les régions tiennent à jour des listes d'identifiants d'entreprises comportant le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale, l'adresse de l'entreprise et son numéro SIREN.

Ces listes sont adressées au CEREQ avant la mi-décembre de l'année (T + 1).

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape, va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau 600 au niveau 40 correspondant) - taille et de la stratification NAP niveau 100 - taille.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (30 000 déclarations environ sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), il est nécessaire que l'exploitation des déclarations 2483 soit rapide et efficace. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois entre le début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai et la publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus, cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute la fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai (T + 2) et chiffres publiés en septembre (T + 1) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donné, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires	± 3,2 %
- nombre de stagiaires	± 0,4 %
- dépenses consenties	± 0,3 %

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,3 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le tableau 1 (2) donne le **nombre d'entreprises et leurs effectifs salariés**, définitifs pour 1986, provisoires pour 1987. Le **nombre d'entreprises constituant l'échantillon** figure au tableau 2.

2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (3) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1986, par secteur d'activité économique (année 1986 rectifiée).

A cela, il convient d'ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 314 300 salariés en 1986, secteur T 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, qui sont établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc légèrement sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1986 étant de 9 198 211, le champ théorique est couvert à presque 90 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. Nous n'avons opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

Si, pour les secteurs industriels y compris l'énergie, nous nous référons aux résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, nous constatons que, par classe de taille, la couverture est la suivante :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classes 4 + 5	Total
82	98	92	96	94

(2) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

(3) **Bulletin de liaison UNEDIC n° 110 - sept.-oct. 1988**

2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du fichier des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (4). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible est 1985. Elle exclut les secteurs suivants :

- T01 Agriculture ;
- T38 Services non marchands ;
- et parmi les services marchands (T29, T30, T33, T34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de dix salariés au 31 décembre 1985, mais en ayant eu au moins dix en moyenne en 1985 alors que, pour des raisons de repérage, nous n'avons pris en compte au sein des statistiques de l'INSEE que les entreprises comptant dix salariés ou plus au 31 décembre 1985.

Dans ce champ, sur 111 841 entreprises assujetties en 1985, 102 877 - soit 92 % - avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
83	100	96	93	95	92

De même que pour le nombre de salariés, nous pouvons nous référer, pour les secteurs industriels, à l'enquête annuelle d'entreprise dont l'unité statistique de base est, comme pour les 2483, l'entreprise. Les pourcentages par classe de taille sont, en 1986, les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classes 4 + 5	Total
85	99	91	94	90

2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1987)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1986 et les résultats provisoires pour 1987.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. De plus, depuis un certain nombre d'années, la tendance va dans le sens d'une diminution du nombre d'entreprises pour chaque classe de taille.

(4) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 2 000 salariés, nous remarquons que 389 d'entre elles ont contribué à la statistique en 1987 contre 394 pour le traitement provisoire de 1986, et 405 pour le traitement final 1986. Nous savons que des entreprises ont disparu ou que leur nombre de salariés est passé en dessous de 2 000 ; néanmoins, quelques unes manquent encore à l'appel, essentiellement dans la région Parisienne. Il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux qui retrouveront leurs valeurs correctes, un peu plus élevées, lors du traitement du mois de mai 1989. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

Au-delà de considérations de champs, le traitement de l'année 1987 a été marqué par des transformations de certains cadres de la déclaration 2483 (5).

Les principaux aménagements ont porté sur :

- la disparition de la décomposition des stages selon leur durée totale et leur nature contractuelle ainsi que de la ventilation des stages selon leur type ;
- la redistribution des données relatives aux stagiaires et aux heures de stage afin de permettre une plus grande clarté entre les trois principales obligations que sont le plan de formation, les congés individuels de formation et les formations professionnelles en alternance.

3. CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue sont très fiables. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle.

(5) Voir en annexe le fac similé des déclarations 1986 et 1987.

CHAPITRE 2

LES DONNEES NATIONALES GLOBALES

1. LES DONNEES FINANCIERES

1.1 Panorama général

Le tableau 3 donne la **répartition des entreprises selon leur taux de participation financière**. En 1987, le taux légal est passé de 1,1 % à 1,2 %. Désormais, l'obligation des entreprises est de consacrer 0,8 % des salaires nets à la réalisation du plan de formation, 0,1 % au développement des congés de formation et 0,3 % à la formation des jeunes en alternance. En 1986, 59 % des entreprises, employant 32 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % des salaires nets.

En 1987, la proportion d'entreprises proches du nouveau taux est de 57 %. Les pourcentages du nombre d'entreprises situées en-deçà du seuil légal sont inférieurs à ceux de l'année passée. Par contre, ceux situés au-delà de ce seuil sont supérieurs à 1986. Quelle que soit la classe de taille de l'entreprise, la participation financière au titre de la formation est supérieure à l'année précédente. Cette constatation s'explique par plusieurs raisons :

- l'accroissement du taux légal,
- la diminution du pourcentage d'entreprises ayant versé la totalité ou une partie de leur obligation au trésor (9,7 % au lieu de 12 %),
- l'augmentation de la proportion d'entreprises dépassant le taux légal (27,3 % contre 24 % en 1986). Globalement, la part des dépenses de formation rapportée à la masse salariale est passée de 2,33 % à 2,53 % confirmant ainsi le recours de plus en plus massif des entreprises à la formation continue (41 % d'augmentation depuis 1980).

Nous remarquons également que seulement un peu plus d'une entreprise sur six a une participation inférieure au taux de 1,19 %. Ceci est surtout le fait des petites entreprises puisque seulement 10 % des salariés sont concernés, ce qui représente 9 % du montant des salaires et à peine 3 % des dépenses de formation.

1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées

a) Les abattements

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale, un abattement dont la règle de calcul était, jusqu'à présent, la

suivante : le montant de l'abattement était égal, pour l'année, à neuf fois le salaire annuel moyen : ce dernier était calculé en faisant la somme des douze salaires mensuels moyens. L'abattement était ensuite de sept fois le salaire annuel moyen pour la deuxième année et de cinq fois le salaire annuel moyen pour la troisième année.

A partir de 1986, les entreprises ayant franchi le seuil des 10 salariés sont totalement exonérées pendant les trois premières années, puis bénéficient d'une réduction dégressive pendant les trois années suivantes. Il est très difficile de fournir des résultats sur cette nouvelle mesure, car beaucoup d'entreprises exonérées n'ont pas rempli de déclarations 2483.

b) Les dépenses fiscalisées

Depuis 1978 et jusqu'en 1984, les entreprises étaient tenues de verser au trésor, le 15 septembre au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente, avec une majoration pour tenir compte de l'inflation, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale. Cette somme était utilisée pour financer les actions de formation de jeunes gens sans emploi âgés de 25 ans au plus. Cette mesure fut reconduite par chaque loi des finances entre 1978 et 1982 ; en 1983, elle a été intégrée dans le code des impôts et est donc devenue permanente. A partir des déclarations de 1985, la loi des finances a prévu une défiscalisation de ce versement et il a été remplacé par le financement de la formation professionnelle en alternance. Il s'agit également du financement d'actions de formation destinées à des jeunes de moins de 26 ans libérés de l'obligation scolaire et complétant leur formation initiale dans le cadre de formations alternées. Ce financement est au moins égal à 0,3 % de la masse salariale (0,2 % en 1986), et les entreprises ont le choix entre effectuer elles-mêmes cette formation et en déduire le montant forfaitaire des dépenses engagées, verser les sommes correspondantes à des organismes agréés ou au trésor.

Le tableau ci-dessous donne :

- la proportion d'entreprises n'ayant rien versé au trésor excepté, éventuellement, le versement obligatoire de 0,2 % pour 1986 ou de 0,3 % pour 1987 décrit ci-dessus ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé au trésor ne serait-ce qu'une petite partie de leurs dépenses de formation en plus du 0,2 % ou du 0,3 % ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé la totalité au trésor sauf le congé individuel de formation.

(1987 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
Entreprises n'ayant rien versé au Trésor %	84	87	89	91	93	93	94	95	91	95	88	90
Entreprises ayant versé au Trésor %	15	12	11	9	7	7	6	5	9	5	12	10
Entreprises n'ayant versé qu'au Trésor %	1	€	€	€	€	€	0	0	0	0	€	€

2. STRUCTURE DES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 5 donne, pour chaque classe de taille, la **structure des dépenses de formation selon leur nature.**

2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées par l'entreprise s'appuient, au niveau de l'équipement, sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si cette hypothèse est vérifiée, on peut considérer que les stages organisés par l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense totale : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 36 % du montant déclaré. Cette part croît avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'une action de formation et le salaire moyen qui sont plus élevés dans les grosses entreprises.

2.3 Les dépenses en application de conventions

Elles représentent environ un quart des dépenses de formation pour les entreprises de moins de 2 000 salariés. Leur part est beaucoup plus faible pour les très grosses entreprises.

2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent en 1987 le quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

Pour la première fois en 1983 ont été analysés les versements effectués à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Rappelons que la loi prévoit, par l'intermédiaire de l'article L.950-2-3 du code du travail, qu'un montant égal au moins à 0,1 % de la masse salariale doit être versé à des organismes agréés par l'Etat afin de financer les congés individuels de formation. Ces contributions représentent 4 % de l'effort global des entreprises en 1987, mais leur poids est plus grand chez les petites et moyennes que chez les grandes entreprises.

2.6 Le financement de la formation professionnelle en alternance

La grande majorité des entreprises dépense, pour financer la formation en alternance, le minimum obligatoire, c'est-à-dire 0,3 % des salaires nets. Le poids de cette dépense est plus élevé chez les petites entreprises que chez les grandes, car ces dernières participent beaucoup plus intensément à d'autres formations.

2.7 Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

Nous avons indiqué au tableau 6 le nombre d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie. Compte tenu des différences de champ, les comparaisons année sur année ne sont qu'indicatives.

Enfin, nous pouvons dire, comme le montre le tableau ci-dessous, que les dépenses moyennes de formation par salarié ont augmenté de 13,8 %.

Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1987 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
Dépenses par salarié	1 124	1 372	1 210	1 441	1 586	1 881	2 491	2 844	4 630	5 071	2 534	2 883

Cet accroissement est vrai pour toutes les classes de taille et son importance est inversement proportionnelle à la dimension de l'entreprise.

3. LES ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES

On observe entre 1986 et 1987 une petite augmentation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio étant très largement supérieur à 50 %. Ce chiffre global cache des comportements diversifiés selon la classe de taille des entreprises : au-delà de cinquante salariés les entreprises contribuent massivement à la formation de leurs salariés ; en deçà, le pourcentage reste modeste. Deux petites entreprises sur trois ne comptaient pas de stagiaires alors que seule une entreprise sur cent de plus de 2 000 salariés était dans ce cas en 1987.

Proportion d'entreprises ayant eu des stagiaires

(1987 : données provisoires)

		1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
		1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
Entreprises	%	31	33	52	54	82	83	97	98	99	99	52	54
Salariés (1)	%	33	35	56	57	88	88	97	98	99	99	84	85

ATTENTION : Ces ratios sont légèrement sous-estimés, surtout pour les petites entreprises. En effet, il arrive relativement souvent que les entreprises ayant eu des stagiaires formés par des fonds d'assurance formation ne les déclarent pas dans les 2483 (voir ci-dessous § 4.3).

4. LES STAGIAIRES

4.1 Analyse générale

Le tableau 7 donne les effectifs de salariés et de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, par sexe et par taille d'entreprises. A ces résultats il faut ajouter les stagiaires d'entreprises de plus de dix salariés pris en charge par les fonds d'assurance formation au titre du plan de formation et du congé individuel de formation, soit 362 000 en 1986 et 394 000 en 1987 (2), les stagiaires pris en charge par un OPACIF (3), soit 18 500 en 1986 et 19 000 en 1987 (2), et les stagiaires ayant bénéficié d'un congé individuel de formation pris en charge par l'employeur, soit 14 600 en 1986 et 12 400 en 1987.

En considérant le tableau 8, on constate que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages a augmenté de façon significative entre 1986 et 1987 pour toutes les entreprises. Néanmoins, malgré la diffusion extensive de la formation, son accès reste fortement différencié suivant l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle des salariés, mais aussi en fonction des caractéristiques structurelles des entreprises (notamment taille et activité).

4.2 Analyse par sexe

Les évolutions constatées dans le tableau 8 montrent que l'accroissement des formations accordées aux salariés femmes est légèrement supérieur à celui de leurs collègues masculins. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 79,3 % en 1987 contre 77,3 % en 1986. Ce taux augmente régulièrement depuis plusieurs années. Il n'était que de 69,3 % en 1980. Malgré la constatation d'une forte tendance à la réduction des inégalités entre hommes et femmes, les différences d'accès à la formation continue suivant le sexe persistent. En 1987, un homme sur quatre et seulement une femme sur cinq ont suivi un stage. Ces écarts sont, pour une large part, la conséquence des différences quant aux emplois occupés, les femmes étant relativement plus nombreuses dans les emplois d'exécution.

(1) Il s'agit du rapport des effectifs salariés des entreprises ayant eu des stagiaires sur le nombre total de salariés.

(2) Source : Formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances.

(3) Organisme public agréé au titre du congé individuel de formation.

4.3 La qualification des stagiaires

On trouvera dans le tableau 9 les **nombre de stagiaires et d'heures de stage** pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration.

Ces nombres de stagiaires sont différents de ceux apparaissant dans le tableau 7 car ils comprennent, en plus des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation et des stagiaires pris en charge par les FAF. Dans ce dernier cas, il arrive très souvent que les entreprises "oublent" de déclarer des stagiaires qui ont été pris en charge par des organismes gestionnaires de fonds mutualisés et notamment par des FAF. C'est ainsi qu'en 1986, nous enregistrons 193 000 stagiaires FAF au lieu de 362 000 et en 1987, 225 000 au lieu de 394 000.

Le tableau 10 indique la **répartition des stagiaires selon les catégories socio-professionnelles**. La structure de 1987 est identique à celle de 1986. Nous remarquons que les petites entreprises forment relativement plus d'employés et d'ingénieurs et cadres alors que les grosses entreprises forment relativement plus d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise. Les ouvriers non qualifiés ont un accès à la formation très faible.

4.4 Le taux de stagiaires

Pour la quatrième fois en 1987, les entreprises ont inscrit sur la déclaration 2483 des informations relatives à la structure des emplois qui puissent être exploitées statistiquement. Le tableau 11 donne la **répartition des salariés par classe de taille, catégorie socio-professionnelle et sexe** pour 1986 et 1987.

Le tableau 12 nous montre la **proportion des stagiaires dans chaque catégorie**. Il s'agit uniquement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit 90,2 % des stagiaires déclarés par les entreprises en 1986 et 89,4 % en 1987.

Le tableau 13 est le **rapport de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises sur le nombre de salariés**. Plus d'un salarié sur quatre a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu plus de un sur six en 1980.

Le taux global de stagiaires qui avait connu une remarquable stabilité entre 1977 et 1982 est maintenant en nette augmentation. Toutes les catégories socio-professionnelles n'ont pas le même accès à la formation : un ouvrier non qualifié sur dix participe à au moins un stage dans l'année contre deux ouvriers qualifiés ou employés et quatre agents de maîtrise-techniciens ou ingénieurs et cadres. On remarque une variation très forte du recours à la formation professionnelle selon la taille des entreprises : de 8 % dans les petites à 45 % dans les grosses. Notons, comme l'indique le tableau 12, que dans les entreprises de 10 à 499 salariés, la proportion de stagiaires est identique pour les deux sexes ; par contre, elle est largement en faveur des hommes dans les grosses entreprises sauf pour les ingénieurs et cadres où elle est presque équivalente. On constate, en outre, que les inégalités structurelles piment sur celles s'attachant aux caractéristiques individuelles : un ouvrier non qualifié d'une grande entreprise a, en moyenne, plus de chance de suivre une formation continue qu'un ingénieur ou un cadre d'une PME.

4.5 Les congés de formation

Le tableau 14 donne les résultats concernant les **congés de formation**. Le nombre de stagiaires est sous-estimé ; il faut notamment en ajouter environ 9 000 en 1986 et 7 000 en 1987, au nombre de stagiaires pris en charge par un FAF ou un OPACIF déclarés dans la 2483. Nous remarquons que, en 1987, le nombre de congés de formation est inférieur à l'année précédente. Seulement 1,2 % de stagiaires et 0,3 % de salariés ont bénéficié d'un congé de formation.

4.6 La formation en alternance

Les entreprises ont, comme pour les FAF et les OPACIF, oublié très souvent de déclarer le nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification. C'est ainsi qu'en 1986, les 55 610 stagiaires inscrits dans le tableau 18 sont loin de refléter la réalité qui doit se situer aux environs de 130 000. Il en est de même pour 1987, où nous avons relevé seulement 67 397 bénéficiaires contre 130 000 recensés par la Délégation à la formation professionnelle. Sur ces mêmes tableaux, le nombre d'heures de stage dispensées est également sous-estimé.

4.7 Analyse par âge et par sexe

Le tableau 17 donne la **répartition des stagiaires par âge et par sexe** en 1986 et en 1987.

En 1987, deux stagiaires sur dix ont moins de 25 ans dans les petites entreprises contre un sur dix dans les grosses. Dans la tranche 25 - 40 ans, la structure des stagiaires n'est pas très différente selon les classes de taille : elle varie de 55 à 58 %. Les 40 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux dans les grosses entreprises.

Nous remarquons que le rapport du nombre de stagiaires hommes sur le nombre de stagiaires femmes varie relativement peu pour chaque tranche d'âge en ce qui concerne les entreprises de moins de 2 000 salariés. Il est d'autant plus fort que l'âge du stagiaire est élevé et se situe en moyenne à 1,8 environ. Ce ratio est beaucoup plus élevé pour les grosses entreprises où l'on compte trois fois plus de stagiaires hommes que femmes (1,64 fois plus d'hommes que de femmes de moins de 25 ans sont en stage contre 3,67 fois plus dans la tranche des 40 ans et plus).

La **durée moyenne de formation** est donnée par le tableau 15 selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises. Dans l'ensemble, nous constatons une légère diminution de cette durée entre 1986 et 1987. Cette dégradation continue, petit à petit, depuis plusieurs années. En 1977, les stages duraient en moyenne 57 heures ; en 1987, ils ne sont plus que de 48 heures. Les ingénieurs et cadres et les employés bénéficient d'une durée de stages inférieure à celle des autres catégories socio-professionnelles.

Le même tableau donne, pour 1986, la **durée moyenne de formation** en faisant la différence entre les heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur au titre du plan de formation, celles prises en charge exclusivement par l'employeur au titre du congé individuel de formation et, enfin, celles prises en charge en totalité ou partiellement par un tiers qu'il s'agisse d'un FAF ou d'un OPACIF. Les résultats ainsi obtenus n'étaient pas entièrement satisfaisants notamment à cause de l'impossibilité de distinguer

le plan de formation et le congé de formation pour les stages effectués par un tiers. En 1987, cette lacune a été comblée et nous voyons que, dans le cadre du plan de formation, les stages sont en moyenne six fois plus courts que pour les congés de formation.

L'effort physique de formation par catégories professionnelles apparaît dans le tableau 16. Ce ratio, qui mesure l'espérance de formation d'un salarié, est calculé en rapportant le nombre d'heures de stage au nombre de salariés.

Nous constatons que pour les salariés des grosses entreprises, ce ratio est, en 1987, de 24 heures par salarié, soit deux fois plus élevé que pour l'ensemble des entreprises pour lesquelles il se situe à 13 heures par salarié. Si, en plus, ce salarié est agent de maîtrise ou cadre, l'effort physique de formation passe respectivement à 33 et 34 heures.

Le tableau 19 montre la **structure des stages** selon la typologie traditionnelle en 1986. 81 % environ d'entre eux sont des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances quelle que soit la classe de taille.

Ce même tableau nous indique la **répartition des stages par tranche de durée** : plus des trois quarts durent moins de quarante heures. La proportion des stages sans convention de formation est de 43,2 %. Comme l'on pouvait s'y attendre d'après la structure des dépenses, cette proportion croît fortement avec la taille pour atteindre 66 % dans la classe 5.

CHAPITRE 3

ANALYSE GEOGRAPHIQUE

Les résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre vingt quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations. En région Parisienne, les résultats sont énormément surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises comportant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on interprète les données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin, mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin, et d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin, mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de plus de cinquante salariés pour des raisons, évidentes, de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

En raison des changements importants apportés par cette enquête sur les données régionales, le CEREQ effectuera dorénavant, les années où l'enquête n'a pas lieu, une extrapolation des résultats des principales variables d'analyse des politiques de formation continue. Elle est réalisée pour la première fois sur les résultats de l'année 1986. Ils sont présentés à la fin de ce chapitre.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale ...

(2) Cette enquête est effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires uniquement. Les résultats de l'année 1985 ont été inscrits dans le dossier "Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises" de décembre 1987.

1. PANORAMA GENERAL : CONCENTRATION REGIONALE

Le tableau 20 rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que "le poids" de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région Parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national : seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, nous avons indiqué, dans le tableau 20, la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 50 %).

Pour d'autres régions, ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient 40 % des salariés environ.

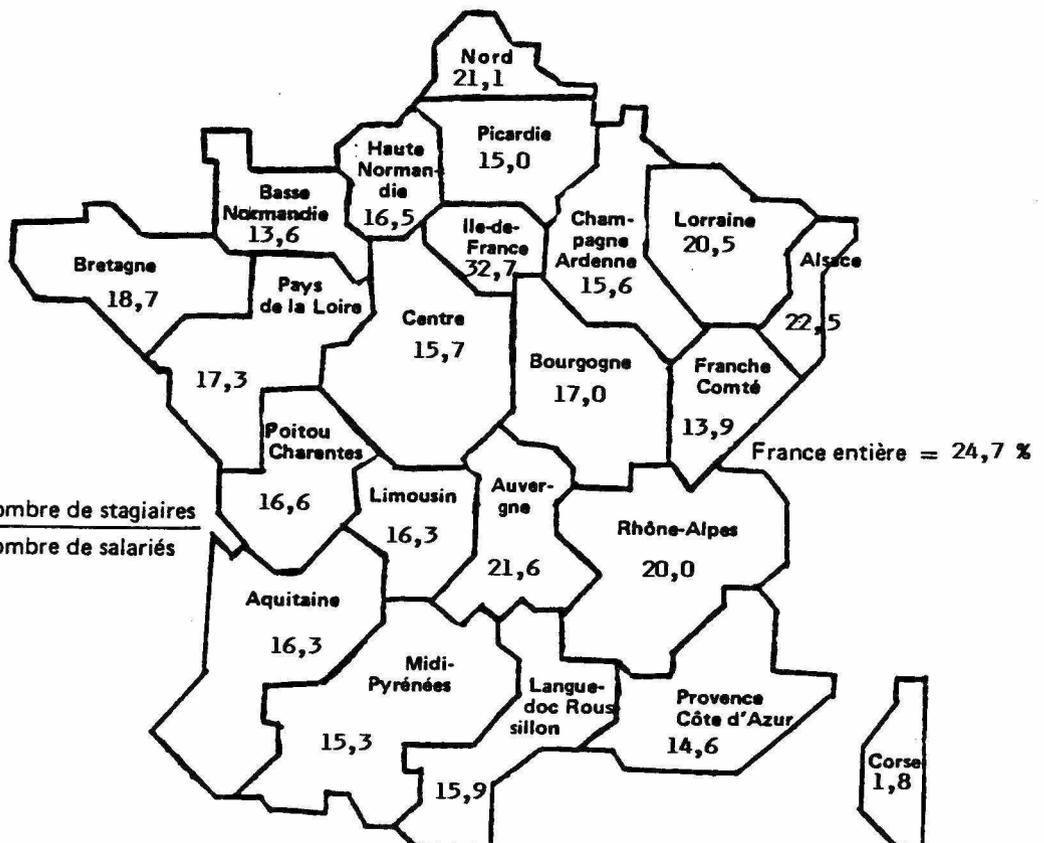
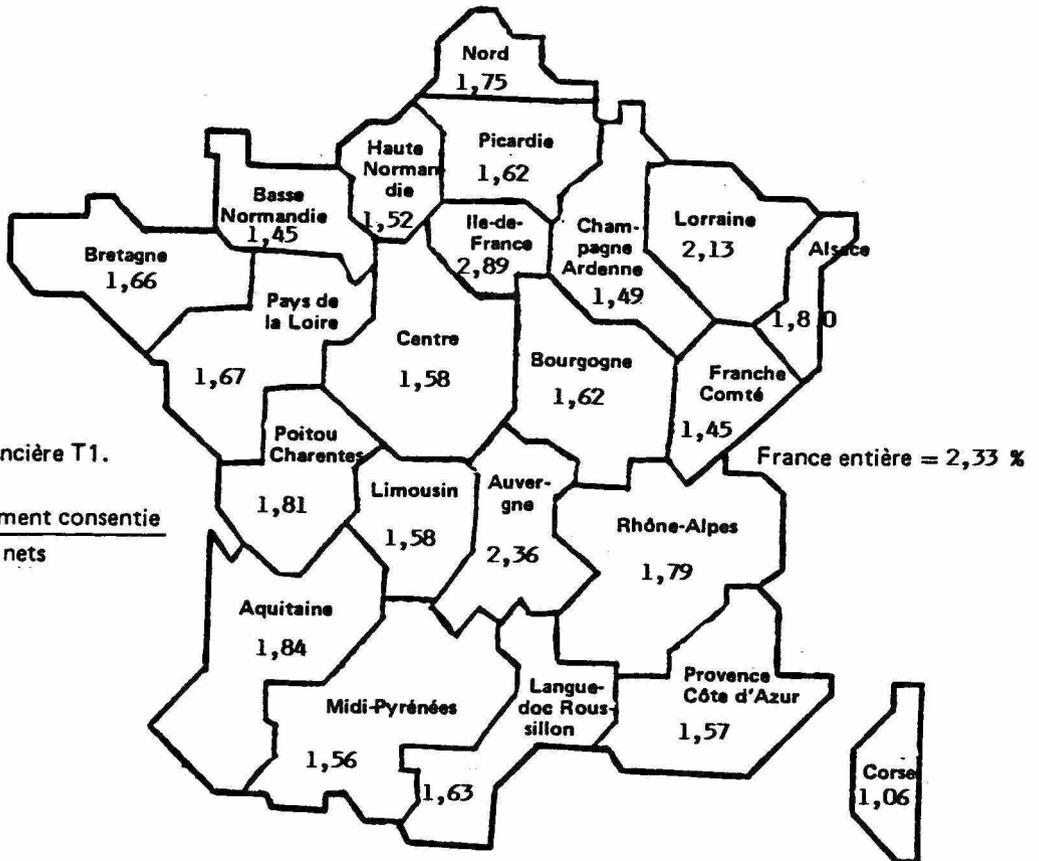
2. LES DONNEES FINANCIERES

Le tableau 22 montre qu'en 1987, le taux de participation financière est en augmentation par rapport à 1986, ce qui se traduit, pour les régions, par une croissance de la totalité d'entre elles.

Le passage de l'obligation légale de 1,1 à 1,2 %, dû à une élévation de 0,2 à 0,3 % de la participation des entreprises au développement de la formation en alternance, ne facilite pas la comparaison entre 1986 et 1987. Néanmoins, en admettant que toutes les entreprises se soient libérées de leur 0,3 % sur la formation en alternance, sans modification de leur comportement sur le reste de la formation, nous remarquons qu'une seule région aurait un taux de participation financière en très légère diminution. Il s'agit de la région Pays de la Loire pour laquelle la différence entre le taux 1987 et le taux 1986 est positive mais inférieure à 0,1 %.

Nous remarquons que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte, sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Lorraine, Auvergne. La comparaison régionale apparaît à la carte Cl. Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles en France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible. Les régions de la façade atlantique sont au-dessus de la moyenne nationale hors région Parisienne (Poitou-Charentes et Aquitaine), ou très proches de cette moyenne (Pays de la Loire et Bretagne).

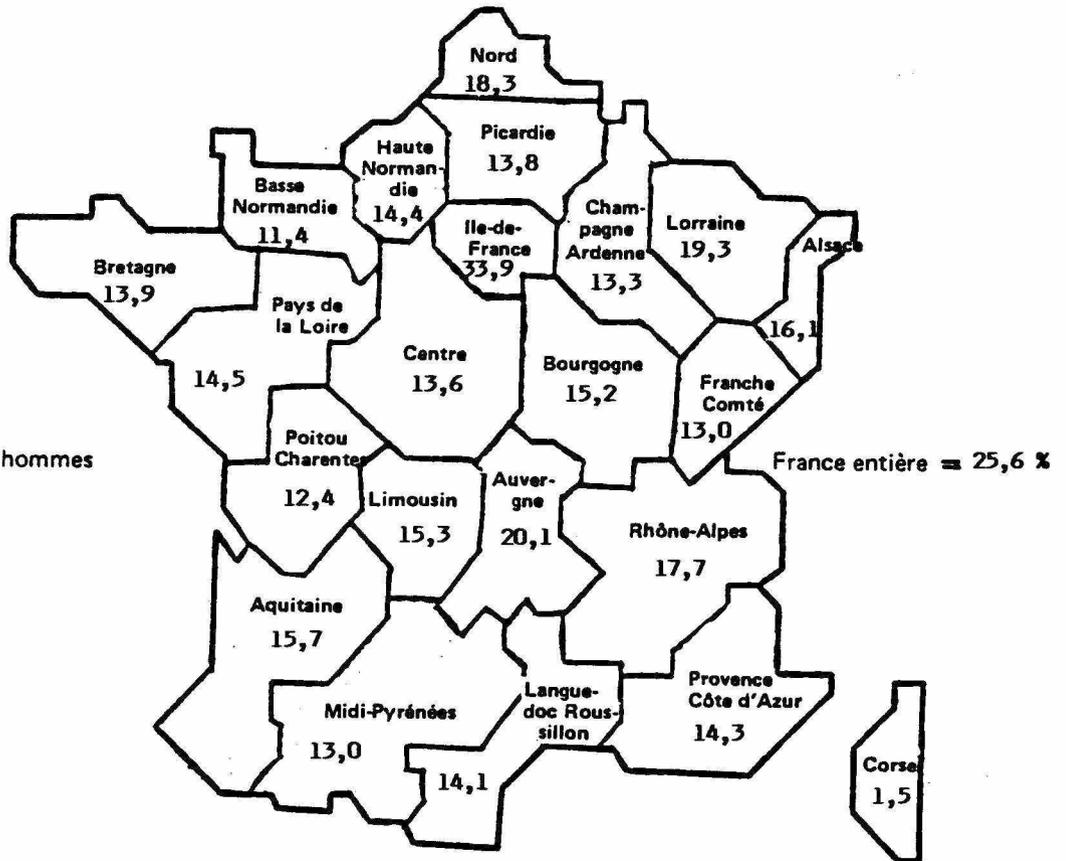
ANNEE 1986 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



ANNEE 1986 - COMPARAISONS INTERREGIONALES

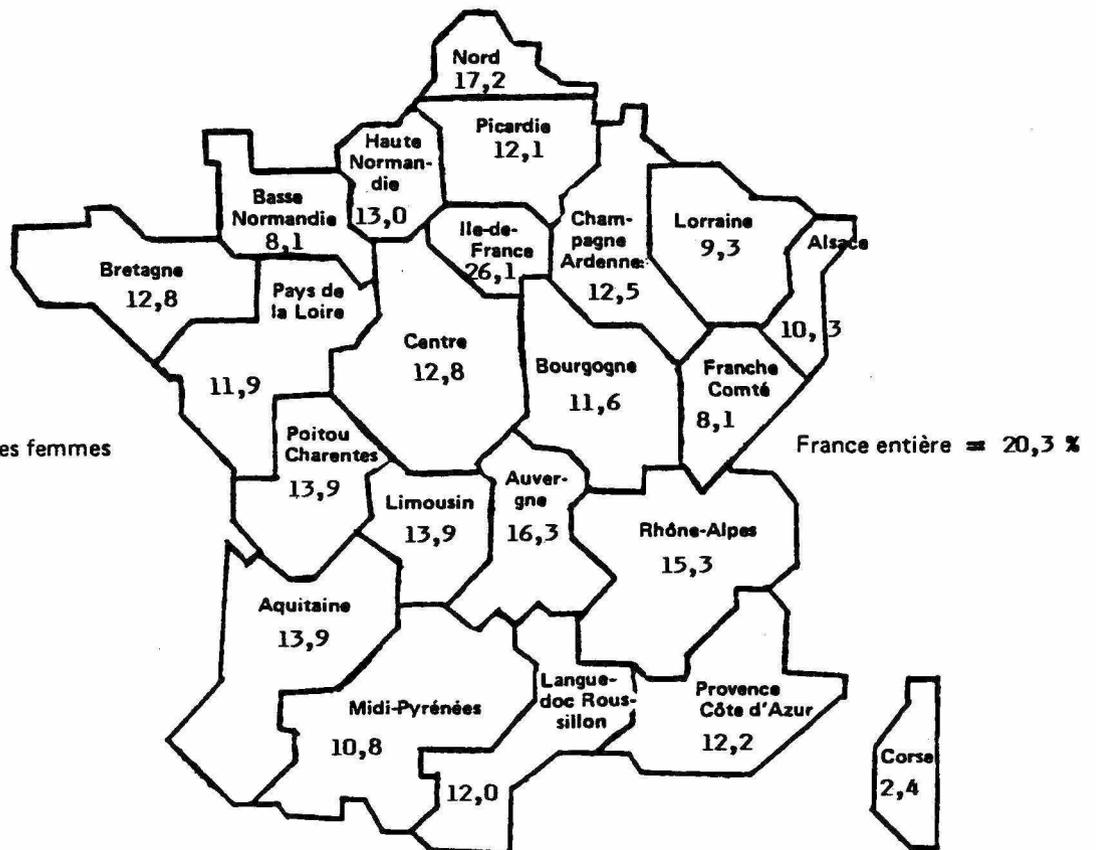
Carte C3 :

Taux de stagiaires hommes



Carte C4 :

Taux de stagiaires femmes



3. LES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 21 donne les principales masses de dépenses : pour la quasi-totalité des régions, le poste "rémunération des stagiaires" est de loin le plus important.

La région Ile-de-France se caractérise par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions ; elle partage cette particularité avec la région Auvergne, qui possède deux ou trois entreprises ayant des centres de formation interne très importants. Pour la totalité des autres régions, c'est le contraire que l'on observe.

4. LES STAGIAIRES

Le tableau 20 et la carte C2 donnent les taux de stagiaires par région.

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation s'est accru de façon significative dans beaucoup de régions.

Cette croissance est due, dans la plupart des régions comme au niveau national, plus à l'augmentation du nombre de stagiaires dans les entreprises ayant déjà formé des salariés les années précédentes qu'à un accroissement du pourcentage d'entreprises ayant formé des stagiaires : par exemple, ce ratio est passé de 52 % à 54 % France entière entre 1986 et 1987, il est resté stable et égal à 59 % en Ile-de-France alors que le nombre de stagiaires est en constante progression.

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région ; le taux de stagiaires des hommes est supérieur à celui des femmes dans toutes les régions, sauf Poitou-Charentes et Corse. La Lorraine est la région où l'écart est le plus important.

Il est toutefois évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des comportements.

Le tableau 23 permet une analyse par qualification professionnelle et par région en 1986 et 1987. Nous remarquerons que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires ; les premiers ont une espérance de formation faible, les seconds sont proportionnellement moins nombreux. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires ; par exemple, les régions pour lesquelles la concentration des très grosses entreprises est forte (Ile-de-France, Nord, Auvergne, Lorraine) privilégient les ouvriers qualifiés et les techniciens.

5. LES STAGES

La diminution de la durée moyenne de formation constatée au niveau national se retrouve dans la presque-totalité des régions mais avec une acuité variable.

C'est la région Languedoc-Roussillon qui accuse la diminution la plus importante entre 1986 et 1987 (- 5,7 heures). Cette durée moyenne de formation est stable dans six régions et elle est en augmentation de une à trois heures dans cinq autres régions.

Le tableau 24 donne le nombre et la structure par tranche d'âge des stagiaires. Nous remarquons que cette structure est assez voisine pour toutes les régions. C'est la tranche 25 à moins de 40 ans qui est la plus nombreuse.

Le tableau 25 donne la structure des stagiaires par région et par sexe selon la tranche d'âge. Nous remarquons que les stagiaires hommes représentent 70 % de l'ensemble.

En considérant chaque sexe séparément, nous nous apercevons que la tranche d'âge médiane (de 25 ans à moins de 40 ans) comprend une proportion identique, de l'ordre de 60 % en 1986 et 58 % en 1987, d'hommes et de femmes ; par contre, 16 à 17 % de femmes de moins de 25 ans sont stagiaires contre 10 à 11 % seulement d'hommes du même âge. C'est, bien entendu, l'inverse pour la tranche d'âge "40 ans et plus".

En ce qui concerne la durée des stages, nous pouvons dire que, dans l'ensemble des régions, elle est inférieure à 40 heures pour plus de deux tiers des stages et qu'environ 25 % des stages ont une durée comprise entre 40 et 160 heures.

La distribution des stages selon leur type révèle le caractère peu significatif de la typologie retenue. La modalité "entretien et perfectionnement des connaissances" capte une écrasante majorité de réponses dans toutes les régions et quelle que soit la taille de l'entreprise. Il est impossible, à la lecture de ces résultats, d'évaluer la distribution par type des actions de formation.

6. LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Le tableau 27 fournit les principales données départementales pour 1986. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile-de-France et Centre, montre que les résultats départementaux sont beaucoup moins dispersés dans le Centre qu'en Ile-de-France.

7. LES RESULTATS REGIONAUX COMPTE TENU DE LA LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS D'AU MOINS 50 SALARIES

Le tableau 26 fournit les résultats régionaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.

En 1986, l'enquête complémentaire n'a pas eu lieu, mais nous avons pu vérifier que, pour toutes les régions sauf la Corse, il existait de bons coefficients de passage du niveau entreprises ayant le siège social dans la région au niveau établissements de la région. Connaissant déjà les résultats régionaux des déclarations 2483 de 1986, nous avons appliqué, pour chaque région, son coefficient de passage et obtenu, pour les principales variables, des résultats fiables. Il est, en effet, nécessaire, pour toutes études régionales, de prendre en compte les données sur les établissements. C'est une mesure plus juste de la formation régionale ; on constate notamment que la particularité de la région Parisienne demeure, mais qu'elle est largement atténuée. Elle ne représente plus qu'un tiers des salariés contre presque la moitié précédemment. La comparaison des tableaux 20 et 26 montre les écarts entre les principales variables de formation continue pour les différentes régions.

CHAPITRE 4

ANALYSE SECTORIELLE

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) : le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est adopté par la grande majorité des études économiques ; il est donc apparu pertinent de le retenir, pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique de la formation professionnelle continue.

De plus, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, le CEREQ élabore depuis 1985 des tableaux statistiques nationaux au niveau 100 (2).

La liste des secteurs est donnée page 118.

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1986 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le tableau 28 donne, en pourcentage des effectifs salariés, par secteur, le **taux de couverture du champ théorique** par les déclarations 2483.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation.

Dans ce même tableau, nous avons, pour les secteurs industriels et l'énergie, comparé notre champ avec celui de l'enquête annuelle d'entreprise. Cette dernière est plus proche des 2483, aussi bien par son champ (elle comprend les grands établissements publics alors que l'UNEDIC les exclut) que par son unité de base qui est l'entreprise.

(1) Brochure de l'INSEE : Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40.

(2) A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. DAYAN, J.P. GEHIN et E. VERDIER et publiée sous le titre "La formation continue dans l'industrie" dans le numéro 16 (oct.-déc. 1986) de la revue Formation Emploi (Documentation Française).

Le tableau 29 fournit d'autre part, **pour l'année 1985** et pour treize secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du commerce, des transports, des assurances, des organismes financiers et des services, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil. En outre, c'est dans la classe 1 que les entreprises manquantes sont de loin les plus nombreuses. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 1, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

2. LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 31. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, nous avons indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs, la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) approche les 100 %, il n'en est pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t_2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t_3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9), mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, enfin, le nombre d'heures de stage par salarié (col. 11) donne l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Pour chaque secteur, nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure des emplois (le taux d'encadrement correspond à la proportion des agents de maîtrise - techniciens et des ingénieurs et cadres par rapport à l'ensemble des salariés); chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe des stagiaires et sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services (marchands et non marchands), finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2.1 L'agriculture (T01)

C'est un secteur peu féminisé, faiblement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale. La durée moyenne des actions de formation y est faible et l'effort de formation par salarié n'est pas très élevé.

Secteur : T01 Agriculture, sylviculture, pêche		APE : 01 à 03
Salariés au 31.12.1986 : 79 080	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 1 878	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,7 %	
Taux de participation financière : 1,70 %	Taux d'encadrement : 21,4 %	Taux de féminisation : 25,1 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (73,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 587 francs, ce secteur occupe le 24 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 42,7 %		(Rappel 1985 : 40,8 %)
Sexe des stagiaires : 17,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,1 % contre 21,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 41,6 heures		Effort physique de formation : 9,0 heures par salarié

2.2 Les industries agro-alimentaires (T02, T03)

Plus de 50 % des emplois sont occupés par des ouvriers en majorité qualifiés. Ces secteurs sont moyennement concentrés. L'effort financier par salarié les place dans des positions modestes et le taux de participation financière y est faible. La durée moyenne des stages n'est pas très élevée et l'effort de formation par salarié, parmi les plus bas de l'économie.

Secteur : T02 Industries de la viande et du lait		APE : 35, 36
Salariés au 31.12.1986 : 160 450	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,5 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 1 551	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,8 %	
Taux de participation financière : 1,48 %	Taux d'encadrement : 17,9 %	Taux de féminisation : 30,7 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (57,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 424 francs, ce secteur occupe le 26 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 54,4 %		(Rappel 1985 : 49,6 %)
Sexe des stagiaires : 26,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,4 % contre 14,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,6 heures		Effort physique de formation : 6,6 heures par salarié

Secteur : T03 Autres industries agricoles et alimentaires		APE : 37 à 42
Salariés au 31.12.1986 : 220 175	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,5 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 2 850	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,1 %	
Taux de participation financière : 1,63 %	Taux d'encadrement : 21,6 %	Taux de féminisation : 32,8 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (59,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 826 francs, ce secteur occupe le 20 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 47,5 % (Rappel 1985 : 48,4 %)		
Sexe des stagiaires : 24,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,4 % contre 20,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 37,3 heures		Effort physique de formation : 7,7 heures par salarié

2.3 L'énergie (T04, T05, T06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T04) féminisés ; le niveau de qualification y est élevé. Les secteurs énergétiques sont très concentrés. Ils se caractérisent donc par des taux de participation financière très élevés. Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclare des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires. Très logiquement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction		APE : 04
Salariés au 31.12.1986 : 42 549	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 12,0 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 6	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 14,3 %	
Taux de participation financière : 4,63 %	Taux d'encadrement : 17,7 %	Taux de féminisation : 4,2 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (0,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 5 667 francs, ce secteur occupe le 4 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 83,3 % (Rappel 1985 : 85,7 %)		
Sexe des stagiaires : 2,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 36,2 % contre 52,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 52,7 heures		Effort physique de formation : 27,3 heures par salarié

Secteur : 105 Production de pétrole et de gaz naturel		APE : 05
Salariés au 31.12.1986 : 37 249	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 0,8 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 49	Evolution par rapport au 31.12.1985 : 0	
Taux de participation financière : 3,25 %	Taux d'encadrement : 56,3 %	Taux de féminisation : 21,5 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (6,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 866 francs, ce secteur occupe le 2 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 71,4 % (Rappel 1985 : 75,5 %)		
Sexe des stagiaires : 20,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 40,4 % contre 43,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 56,1 heures		Effort physique de formation : 24,1 heures par salarié

Secteur : 106 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau		APE : 06 à 08
Salariés au 31.12.1986 : 188 552	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 3,0 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 158	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 3,3 %	
Taux de participation financière : 7,30 %	Taux d'encadrement : 56,3 %	Taux de féminisation : 18,9 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (5,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 8,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 10 237 francs, ce secteur occupe le 1 ^{er} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 88,6 % (Rappel 1985 : 83,0 %)		
Sexe des stagiaires : 13,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 35,6 % contre 52,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 66,0 heures		Effort physique de formation : 32,8 heures par salarié

2.4 Les industries des biens intermédiaires (T07, T08, T09, T10, T11, T13, T21, T23)

A l'exception des industries du papier-carton et de celles du caoutchouc-matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications montre une forte proportion d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Cet ensemble est relativement très concentré, ce qui explique les bons taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, cet ensemble alterne les bonnes et les médiocres performances, mais globalement il se place en bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve, pour tous les secteurs de ce groupe (sauf l'industrie du papier-carton et, à un degré moindre, la production de matériaux de construction et minéraux divers, la fonderie et le travail des métaux) au-dessus de la moyenne nationale.

Secteur : T07 Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier		APE : 09 à 11
Salariés au 31.12.1986 : 120 119	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,1 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 215	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 2,9 %	
Taux de participation financière : 3,16 %	Taux d'encadrement : 27,3 %	Taux de féminisation : 14,4 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (16,4 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 817 francs, ce secteur occupe le 10 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 67,0 % (Rappel 1985 : 63,6 %)		
Sexe des stagiaires : 7,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,6 % contre 39,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 61,2 heures		Effort physique de formation : 23,8 heures par salarié

Secteur : T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux		APE : 12, 13
Salariés au 31.12.1986 : 54 567	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,8 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 152	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,2 %	
Taux de participation financière : 3,18 %	Taux d'encadrement : 33,2 %	Taux de féminisation : 14,1 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (20,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 099 francs, ce secteur occupe le 7 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 75,0 % (Rappel 1985 : 66,2 %)		
Sexe des stagiaires : 12,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 29,7 % contre 33,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 63,8 heures		Effort physique de formation : 21,7 heures par salarié

Secteur : I09 Production de matériaux de construction et minéraux divers		APE : 14, 15
Salariés au 31.12.1986 : 112 556	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,9 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 1 726	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,1 %	
Taux de participation financière : 1,70 %	Taux d'encadrement : 20,1 %	Taux de féminisation : 15,0 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (66,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 800 francs, ce secteur occupe le 21 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,5 % (Rappel 1985 : 53,1 %)		
Sexe des stagiaires : 11,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,7 % contre 16,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,0 heures		Effort physique de formation : 7,3 heures par salarié

Secteur : I10 Industrie du verre		APE : 16
Salariés au 31.12.1986 : 50 967	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 265	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 5,1 %	
Taux de participation financière : 2,06 %	Taux d'encadrement : 19,5 %	Taux de féminisation : 18,9 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (27,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 312 francs, ce secteur occupe le 16 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,1 % (Rappel 1985 : 45,2 %)		
Sexe des stagiaires : 11,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,5 % contre 24,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 56,0 heures		Effort physique de formation : 12,8 heures par salarié

Secteur : I11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques		APE : 17, 43
Salariés au 31.12.1986 : 116 191	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,1 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 412	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,7 %	
Taux de participation financière : 2,79 %	Taux d'encadrement : 38,8 %	Taux de féminisation : 17,1 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (30,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 884 francs, ce secteur occupe le 9 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 69,9 % (Rappel 1985 : 70,9 %)		
Sexe des stagiaires : 17,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 31,6 % contre 31,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 54,8 heures		Effort physique de formation : 17,9 heures par salarié

Secteur : I13 Fonderie et travail des métaux		APE : 20, 21
Salariés au 31.12.1986 : 303 327	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,0 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 5 137	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,6 %	
Taux de participation financière : 1,39 %	Taux d'encadrement : 18,9 %	Taux de féminisation : 19,7 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (76,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 395 francs, ce secteur occupe le 27 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,7 % (Rappel 1985 : 50,3 %)		
Sexe des stagiaires : 17,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,5 % contre 12,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,6 heures		Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

Secteur : I21 Industrie du papier et du carton		APE : 50
Salariés au 31.12.1986 : 90 992	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 0,5 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 760	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,8 %	
Taux de participation financière : 1,67 %	Taux d'encadrement : 19,0 %	Taux de féminisation : 29,4 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (65,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 868 francs, ce secteur occupe le 19 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 61,3 % (Rappel 1985 : 62,5 %)		
Sexe des stagiaires : 18,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,7 % contre 21,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 39,5 heures		Effort physique de formation : 8,0 heures par salarié

Secteur : I23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques		APE : 52, 53
Salariés au 31.12.1986 : 171 431	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,1 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 1 402	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,0 %	
Taux de participation financière : 2,05 %	Taux d'encadrement : 21,6 %	Taux de féminisation : 27,3 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (47,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 026 francs, ce secteur occupe le 17 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,6 % (Rappel 1985 : 53,7 %)		
Sexe des stagiaires : 16,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,1 % contre 19,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 60,2 heures		Effort physique de formation : 12,3 heures par salarié

2.5 Les industries des biens d'équipement (T14, T15, T16, T17)

Ces secteurs sont faiblement féminisés (à l'exception du secteur de la construction électrique et électronique). Le niveau de qualification y est important, puisqu'on y trouve une majorité d'ouvriers qualifiés et de techniciens. L'ensemble est fortement concentré et cependant, à l'exception du secteur T15, le taux de participation financière est inférieur à la moyenne nationale. L'effort financier par salarié y est moyen et dans ce domaine également, la construction électrique et électronique se distingue du reste du groupe. La durée moyenne de formation par salarié est au-dessus de la moyenne nationale, excepté pour le secteur de la construction mécanique. La durée moyenne de stage est bonne et place ce groupe de secteurs au-dessus de la moyenne nationale.

Secteur : T14 Construction mécanique		APE : 22 à 25, 34
Salariés au 31.12.1986 : 333 181	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,3 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 4 357	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,8 %	
Taux de participation financière : 1,50 %	Taux d'encadrement : 27,8 %	Taux de féminisation : 18,7 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (68,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,4 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 695 francs, ce secteur occupe le 22 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 60,0 % (Rappel 1985 : 59,2 %)		
Sexe des stagiaires : 16,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,0 % contre 15,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 44,7 heures		Effort physique de formation : 7,9 heures par salarié

Secteur : T15 Construction électrique et électronique		APE : 27 à 30
Salariés au 31.12.1986 : 511 807	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 2 224	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,5 %	
Taux de participation financière : 3,43 %	Taux d'encadrement : 39,1 %	Taux de féminisation : 33,5 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (25,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 9,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 341 francs, ce secteur occupe le 5 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,1 % (Rappel 1985 : 62,5 %)		
Sexe des stagiaires : 25,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 24,0 % contre 35,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 62,9 heures		Effort physique de formation : 21,1 heures par salarié

Secteur : T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre		APE : 31
Salariés au 31.12.1986 : 364 587	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 705	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,7 %	
Taux de participation financière : 2,27 %	Taux d'encadrement : 21,7 %	Taux de féminisation : 17,6 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (14,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 458 francs, ce secteur occupe le 13 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 63,5 % (Rappel 1985 : 58,3 %)		
Sexe des stagiaires : 11,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 16,0 % contre 26,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 68,5 heures		Effort physique de formation : 17,5 heures par salarié

Secteur : T17 Construction navale et aéronautique, armement		APE : 26, 32, 33
Salariés au 31.12.1986 : 133 239	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 6,1 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 255	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 9,9 %	
Taux de participation financière : 2,18 %	Taux d'encadrement : 50,7 %	Taux de féminisation : 13,0 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (12,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 221 francs, ce secteur occupe le 11 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,4 % (Rappel 1985 : 62,9 %)		
Sexe des stagiaires : 12,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 28,5 % contre 30,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 54,3 heures		Effort physique de formation : 16,8 heures par salarié

2.6 Les industries des biens de consommation courante (T12, T18, T19, T20, T22)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, un bon niveau de qualification et dans l'ensemble un niveau de concentration très moyen. Ces éléments expliquent très logiquement les faibles taux de participation financière enregistrés dans ce groupe, à l'exception du secteur parachimie et industrie pharmaceutique (T12). Du point de vue de l'effort financier, ces secteurs se placent dans les derniers rangs de l'économie sauf, comme précédemment, les industries pharmaceutiques. Le taux de stagiaires y est, bien entendu, très faible, la durée moyenne des stages plutôt inférieure à la moyenne nationale et l'effort physique de formation - nombre d'heures de stage par salarié - y est très bas (à l'exception, ici également, des industries pharmaceutiques).

Secteur : T12 Parachimie et industrie pharmaceutique		APE : 18, 19
Salariés au 31.12.1986 : 173 659	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 4,6 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 927	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 1,5 %	
Taux de participation financière : 2,39 %	Taux d'encadrement : 42,7 %	Taux de féminisation : 46,3 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (42,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 136 francs, ce secteur occupe le 12 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 72,3 % (Rappel 1985 : 70,7 %)		
Sexe des stagiaires : 40,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 27,9 % contre 35,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 41,3 heures		Effort physique de formation : 13,6 heures par salarié

Secteur : T18 Industries du textile et de l'habillement		APE : 44, 47
Salariés au 31.12.1986 : 343 201	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,1 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 4 176	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,0 %	
Taux de participation financière : 1,25 %	Taux d'encadrement : 14,3 %	Taux de féminisation : 64,0 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (73,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 028 francs, ce secteur occupe le 36 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,2 % (Rappel 1985 : 49,4 %)		
Sexe des stagiaires : 51,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,6 % contre 12,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 48,1 heures		Effort physique de formation : 5,6 heures par salarié

Secteur : T19 Industries du cuir et de la chaussure	APE : 45, 46	
Salariés au 31.12.1986 : 75 428	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,9 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 837	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,7 %	
Taux de participation financière : 1,27 %	Taux d'encadrement : 12,6 %	Taux de féminisation : 61,1 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (68,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 968 francs, ce secteur occupe le 37 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45,0 % (Rappel 1985 : 41,5 %)		
Sexe des stagiaires : 48,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,1 % contre 10,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 45,2 heures Effort physique de formation : 4,2 heures par salarié		

Secteur : T20 Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses	APE : 48, 49, 54	
Salariés au 31.12.1986 : 181 652	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 6,1 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 3 534	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 6,3 %	
Taux de participation financière : 1,24 %	Taux d'encadrement : 14,7 %	Taux de féminisation : 31,7 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (87,2 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 099 francs, ce secteur occupe le 34 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,2 % (Rappel 1985 : 41,3 %)		
Sexe des stagiaires : 29,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,2 % contre 7,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 42,4 heures Effort physique de formation : 2,4 heures par salarié		

Secteur : T22 Imprimerie, presse, édition	APE : 51	
Salariés au 31.12.1986 : 146 868	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,2 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 2 522	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,2 %	
Taux de participation financière : 1,29 %	Taux d'encadrement : 27,3 %	Taux de féminisation : 36,4 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (77,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 654 francs, ce secteur occupe le 23 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 51,4 % (Rappel 1985 : 48,3 %)		
Sexe des stagiaires : 36,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,9 % contre 10,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,6 heures Effort physique de formation : 5,8 heures par salarié		

2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (T24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est bien entendu peu féminisé, peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et la dépense par salarié le place dans les derniers rangs.

Secteur : T24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole		APE : 55
Salariés au 31.12.1986 : 686 109	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 13 989	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,6 %	
Taux de participation financière : 1,19 %	Taux d'encadrement : 19,7 %	Taux de féminisation : 7,7 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (71,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 092 francs, ce secteur occupe le 35 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 29,2 %		(Rappel 1985 : 27,0 %)
Sexe des stagiaires : 11,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,2 % contre 4,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 45,9 heures		Effort physique de formation : 3,9 heures par salarié

2.8 Le commerce (T25, T26, T27, T28)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, une structure d'emplois dominée par les employés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière qu'on y relève, entre 1,26 et 1,57 %. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les secteurs du commerce dans les derniers rangs ; la durée moyenne des stages y est très courte et l'effort physique de formation, entre quatre et sept heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : I25 Commerce de gros alimentaire	APE : 57		
Salariés au 31.12.1986 : 191 873	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 0,5 %		
Entreprises au 31.12.1986 : 4 308	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,3 %		
Taux de participation financière : 1,26 %	Taux d'encadrement : 22,1 %	Taux de féminisation : 30,2 %	
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (81,2 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 252 francs, ce secteur occupe le 28 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 48,1 % (Rappel 1985 : 49,1 %)			
Sexe des stagiaires : 28,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,8 % contre 9,5 % pour les hommes			
Durée des stages : 35,7 heures			Effort physique de formation : 4,5 heures par salarié

Secteur : I26 Commerce de gros non alimentaire	APE : 58 à 60		
Salariés au 31.12.1986 : 471 841	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,3 %		
Entreprises au 31.12.1986 : 9 691	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,5 %		
Taux de participation financière : 1,57 %	Taux d'encadrement : 32,9 %	Taux de féminisation : 32,4 %	
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (78,5 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,8 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 871 francs, ce secteur occupe le 18 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 59,9 % (Rappel 1985 : 58,8 %)			
Sexe des stagiaires : 27,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,8 % contre 19,0 % pour les hommes			
Durée des stages : 35,9 heures			Effort physique de formation : 7,2 heures par salarié

Secteur : I27 Commerce de détail alimentaire	APE : 61, 62		
Salariés au 31.12.1986 : 339 248	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 0,1 %		
Entreprises au 31.12.1986 : 3 662	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,8 %		
Taux de participation financière : 1,50 %	Taux d'encadrement : 13,8 %	Taux de féminisation : 58,3 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (40,9 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 184 francs, ce secteur occupe le 30 ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 43,4 % (Rappel 1985 : 39,0 %)			
Sexe des stagiaires : 53,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 16,8 % contre 20,7 % pour les hommes			
Durée des stages : 25,1 heures			Effort physique de formation : 5,6 heures par salarié

Secteur : T28 Commerce de détail non alimentaire		APE : 63, 64
Salariés au 31.12.1986 : 253 935	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,5 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 5 186	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,3 %	
Taux de participation financière : 1,42 %	Taux d'encadrement : 19,5 %	Taux de féminisation : 60,3 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (59,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 195 francs, ce secteur occupe le 29 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45,4 %		(Rappel 1985 : 41,9 %)
Sexe des stagiaires : 55,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,6 % contre 17,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 30,2 heures		Effort physique de formation : 6,4 heures par salarié

2.9 Les transports (T31)

Ce secteur est peu féminisé, fortement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Il totalise à lui seul 12,3 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 3,75 %, il se place en troisième position. L'effort physique de formation - 20,7 heures de formation par salarié - est très fort et la durée moyenne de formation est très légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Secteur : T31 Transports		APE : 68 à 74
Salariés au 31.12.1986 : 673 988	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 5 577	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 0,7 %	
Taux de participation financière : 3,75 %	Taux d'encadrement : 23,1 %	Taux de féminisation : 16,8 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (37,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 12,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 283 francs, ce secteur occupe le 6 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 54,2 %		(Rappel 1985 : 52,9 %)
Sexe des stagiaires : 13,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 33,5 % contre 43,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 47,5 heures		Effort physique de formation : 20,7 heures par salarié

2.10 Les services - marchands et non marchands - (T29, T30, T33, T34, T38)

Ces secteurs sont dans l'ensemble très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile) et relativement peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les employés. Les ouvriers se répartissent à égalité entre qualifiés et non qualifiés sauf pour le secteur réparation et commerce de l'automobile, où les premiers sont beaucoup plus nombreux que les seconds. A l'exception des services non marchands, le taux de participation financière de ces secteurs est médiocre. L'effort financier par salarié est important pour les services marchands aux entreprises et les services non marchands.

En termes physiques, la durée de stage y est soit très courte (T29, T30, T33), soit très élevée (T34, T38), mais la durée moyenne de formation par salarié y est basse, à l'exception du secteur des services non marchands.

Secteur : T29 Réparation et commerce de l'automobile		APE : 65
Salariés au 31.12.1986 : 153 015	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,2 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 4 172	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,6 %	
Taux de participation financière : 1,46 %	Taux d'encadrement : 25,2 %	Taux de féminisation : 18,2 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (83,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 444 francs, ce secteur occupe le 25 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 68,0 % (Rappel 1985 : 70,3 %)		
Sexe des stagiaires : 10,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,9 % contre 18,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,8 heures		Effort physique de formation : 7,2 heures par salarié

Secteur : T30 Hôtels, cafés, restaurants		APE : 67
Salariés au 31.12.1986 : 170 893	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 5,2 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 3 659	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 8,1 %	
Taux de participation financière : 1,38 %	Taux d'encadrement : 15,6 %	Taux de féminisation : 46,9 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (64,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 129 francs, ce secteur occupe le 33 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 28,1 % (Rappel 1985 : 28,8 %)		
Sexe des stagiaires : 41,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,2 % contre 15,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 31,6 heures		Effort physique de formation : 5,0 heures par salarié

Secteur : T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises		APE : 56, 76 à 80, 82, 83
Salariés au 31.12.1986 : 623 267	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 10 285	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 4,3 %	
Taux de participation financière : 1,90 %	Taux d'encadrement : 37,8 %	Taux de féminisation : 39,2 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (67,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 6,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 433 francs, ce secteur occupe le 14 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 65,8 % (Rappel 1985 : 64,0 %)		
Sexe des stagiaires : 39,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 20,3 % contre 20,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 44,3 heures		Effort physique de formation : 10,0 heures par salarié

Secteur : T34 Services marchands rendus principalement aux particuliers		APE : 66, 84 à 87
Salariés au 31.12.1986 : 534 485	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 1,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 7 171	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 2,0 %	
Taux de participation financière : 1,41 %	Taux d'encadrement : 18,8 %	Taux de féminisation : 61,8 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (71,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 146 francs, ce secteur occupe le 32 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,6 % (Rappel 1985 : 49,6 %)		
Sexe des stagiaires : 47,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 5,9 % contre 10,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 62,1 heures		Effort physique de formation : 6,7 heures par salarié

Secteur : T38 Services non marchands		APE : 90 à 98
Salariés au 31.12.1986 : 568 972	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,3 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 5 532	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 3,4 %	
Taux de participation financière : 2,38 %	Taux d'encadrement : 33,1 %	Taux de féminisation : 67,0 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (60,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 5,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 346 francs, ce secteur occupe le 15 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 73,2 % (Rappel 1985 : 72,4 %)		
Sexe des stagiaires : 66,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 21,5 % contre 22,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 56,0 heures		Effort physique de formation : 14,0 heures par salarié

2.11 Les organismes financiers et de crédit (T35, T36, T37)

Les secteurs T36 et T37 se caractérisent par un taux de féminisation très fort (de l'ordre de 50 %), un niveau de concentration important, une structure d'emplois dominée par les employés. L'effet concentration confère à ces secteurs un taux de participation financière élevé, une dépense de formation par salarié parmi les plus fortes de l'économie et un effort physique de formation très fort - plus de vingt cinq heures de formation par salarié. Le secteur T35 ne leur ressemble pas du tout et possède même des caractéristiques tout à fait contraires, sauf en ce qui concerne le taux de féminisation qui est élevé.

Secteur : T35 Location et crédit bail immobiliers		APE : 81
Salariés au 31.12.1986 : 31 866	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 19,9 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 444	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 21,3 %	
Taux de participation financière : 1,36 %	Taux d'encadrement : 20,1 %	Taux de féminisation : 50,1 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (86,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 170 francs, ce secteur occupe le 31 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 56,8 % (Rappel 1985 : 63,4 %)		
Sexe des stagiaires : 39,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,1 % contre 14,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 31,2 heures		Effort physique de formation : 4,9 heures par salarié

Secteur : T36 Assurances		APE : 88
Salariés au 31.12.1986 : 140 241	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 1,7 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 432	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,7 %	
Taux de participation financière : 3,22 %	Taux d'encadrement : 45,9 %	Taux de féminisation : 55,4 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (25,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,4 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 969 francs, ce secteur occupe le 8 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 82,9 % (Rappel 1985 : 83,2 %)		
Sexe des stagiaires : 46,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 34,0 % contre 48,1 % pour les hommes		
Durée des stages : 58,3 heures		Effort physique de formation : 25,1 heures par salarié

Secteur : 137 Organismes financiers	APE : 89	
Salariés au 31.12.1986 : 421 103	Evolution par rapport au 31.12.1985 : + 0,9 %	
Entreprises au 31.12.1986 : 1 133	Evolution par rapport au 31.12.1985 : - 1,0 %	
Taux de participation financière : 3,87 %	Taux d'encadrement : 57,9 %	Taux de féminisation : 48,8 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (19,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 10,3 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 5 731 francs, ce secteur occupe le 3 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 89,1 % (Rappel 1985 : 88,7 %)		
Sexe des stagiaires : 43,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 53,7 % contre 67,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 46,1 heures		Effort physique de formation : 28,7 heures par salarié

3. LES RESULTATS A UN NIVEAU PLUS FIN

L'exploitation des déclarations 2483 nous permet désormais d'établir des résultats nationaux représentatifs dans la nomenclature d'activités économiques au niveau 100.

Le tableau de passage secteur 40 - nomenclature d'activités niveau 100 est donné page 118. Trois cas peuvent se présenter :

- la correspondance entre les deux ensembles est bi-univoque comme le secteur T10 et l'activité 16. Les résultats au niveau 100 et son agrégation en 38 postes sont alors identiques ;
- un même secteur regroupe plusieurs activités différentes, mais les résultats sur les principaux indicateurs sont homogènes. C'est notamment le cas dans les industries du bois et de l'ameublement et les industries diverses ;
- un même secteur regroupe plusieurs activités et les résultats sont hétérogènes, telles l'industrie du caoutchouc, qui se situe largement au-dessus du niveau national en matière de formation continue, et la transformation des matières plastiques qui, à l'inverse, se caractérise par des ratios beaucoup plus faibles. Beaucoup d'autres regroupements en secteur 38 correspondent à ce dernier cas, ce qui confirme la nécessité de sortir chaque année des résultats à un niveau plus fin.

Le tableau 30 nous donne pour chaque activité économique les valeurs des principaux indicateurs pour l'année 1986.

CHAPITRE 5

SYNTHESE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée effectuée précédemment se poursuit dans ce chapitre par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondé sur les performances réalisées par chaque secteur en 1986 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié). Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des graphiques 1 et 2, n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances. Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

I. LA CONSTRUCTION DES GROUPEMENTS DE SECTEURS

Pour ce faire, on s'est basé sur le graphique 1 qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (t1) et de taux de stagiaires (t3).

Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,33 %) puisque la moins forte participation sectorielle dépasse le taux de 3 % de la masse salariale.

La dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 40 %).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue. Il s'agit d'activités très concentrées de l'énergie (électricité, gaz et eau, charbonnages, pétrole) ou du tertiaire (transports, banques) et composées de grandes entreprises à dominante publique.

Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale.

La dispersion intra-groupe - pour t1 comme pour t3 - y est faible.

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant de bons résultats.

Groupe C

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière légèrement inférieur à la moyenne nationale (faible dispersion intra-groupe) et un taux de stagiaires encadrant de près le taux national (24,7 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie.

Groupe D

Nous trouvons ici un ensemble de secteurs ayant des performances médiocres : taux de participation financière compris entre 1,4 % et 1,7 %, taux de stagiaires compris entre 16,9 % et 22,4 %.

Groupe E

On retrouve ici les traditionnels secteurs à la traîne de la formation continue (à l'exception de T24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : de 8,5 à 16,0 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

Ces deux derniers groupes sont formés de secteurs regroupant la majorité des salariés des entreprises assujetties à la loi ; ils sont en moyenne peu concentrés et relèvent principalement de deux types d'activités :

- l'ensemble des industries des biens de consommation ainsi que des secteurs industriels (papier-carton, construction mécanique, production de matériaux de construction, travail des métaux, imprimerie-presse-édition, textile et habillement, cuir et chaussure et bois et ameublement) ;
- les activités commerciales (commerce de gros et de détail alimentaire ou non alimentaire, mais aussi réparation et commerce automobiles, hôtels, cafés et restaurants) et deux autres secteurs tertiaires (services marchands aux particuliers et location crédit-baïl immobiliers).

2. L'EFFORT PHYSIQUE DE FORMATION EST COHERENT AVEC LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

La typologie établie au paragraphe 1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le graphique 2 nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages - taux de stagiaires.

Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (1).

$$(1) \text{ Si } D = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de stagiaires}} \text{ et } t3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

$$\text{il vient } D \times t3 = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de salariés}}$$

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt heures à près de trente-trois heures.

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont relativement dispersés : leur performance se situe entre 13,6 heures et 23,8 heures par salarié. Leur durée de stages est comparable à celle du groupe A, mais leur taux de stagiaires est nettement plus faible.

Les secteurs du groupe E confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent quasiment tous en-dessous de sept heures de stage par salarié.

Enfin, les secteurs des groupes C et D se situent approximativement dans une fourchette sept heures - dix-sept heures : dans chaque groupe, l'effort moyen par salarié est peu dispersé ; le groupe C se distingue du groupe D par le fait que les secteurs qui en font partie ont une durée de stage plus élevée et un taux de stagiaires un peu plus important.

CONCLUSION

1987 est la première année où l'obligation financière s'élève à 1,2 pour cent des salaires.

Cette modification n'explique qu'en partie l'importante augmentation du taux de participation financière par rapport à 1986. Cette progression est vérifiée quelle que soit l'importance de l'entreprise. Si les grosses entreprises continuent de voir croître leur taux de participation financière, la quasi-stagnation constatée depuis 1983 chez les petites et moyennes entreprises ne s'est pas confirmée cette année.

Le taux global des stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1977 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point, est en nette augmentation depuis 1983. En 1987, plus d'un salarié sur quatre a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu plus de un sur six entre 1977 et 1982. Comme pour le taux de participation financière, cette augmentation est le fait de l'ensemble des entreprises. La proportion de stagiaires masculins est plus importante que celle des stagiaires féminins, mais au fil des années, l'écart se réduit.

Enfin, la durée moyenne des stages, qui a fortement chuté entre 1985 et 1986, est encore en légère diminution pour toutes les classes de taille d'entreprises. Elle est de 48 heures en 1987 contre 49 heures en 1986.

Les résultats de 1987 ne sont que provisoires. Il faut donc attendre le mois de mai 1989 pour obtenir les résultats définitifs et une confirmation probable de toutes ces tendances.

Néanmoins, nous pouvons affirmer dès à présent que la probabilité qu'un salarié bénéficie effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de son entreprise, ainsi que de sa catégorie professionnelle et de son sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas en voie d'être résorbées (1).

(1) Voir graphiques 1 et 2 et tableaux 32 à 36.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1986	40 355	46 515	22 341	1 781	405	111 397
1987 (provisoire)	35 444	44 213	21 699	1 738	389	103 483
Nombres de salariés 1986	581 770	1 470 021	2 946 235	1 591 819	2 687 446	9 277 291
1987 (provisoire)	515 490	1 399 887	2 875 530	1 555 190	2 622 808	8 968 905

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1986 définitif saisis	5 989	11 329	16 763	1 781	405	36 267
1986 définitif retenus	5 504	10 508	15 505	1 768	404	33 689
1987 provisoire saisis	3 776	9 126	15 248	1 738	390	30 278
1987 provisoire retenus	3 585	8 730	14 582	1 693	389	28 979

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1
de leur participation aux dépenses de formation

Taux de participation financière t1	Nombres d'entreprises	%	Nombres de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
-------------------------------------	-----------------------	---	---------------------	---	--------------------------------------	---	---	---

1986

Inférieur à 1,09 %	19 271	17	975 965	10	97 449	10	803	3
Compris entre 1,09 et 1,11 %	65 366	59	2 938 936	32	271 324	27	2 985	13
Supérieur à 1,11 %	26 760	24	5 362 390	58	641 408	63	19 725	84
TOTAL	111 397	100	9 277 291	100	1 010 181	100	23 513	100

1987 (provisoire)

Inférieur à 1,19 %	16 072	16	858 358	9	89 804	9	844	3
Compris entre 1,19 et 1,21 %	59 205	57	2 751 982	31	267 722	26	3 213	13
Supérieur à 1,21 %	28 206	27	5 358 565	60	664 935	65	21 799	84
TOTAL	103 483	100	8 968 905	100	1 022 461	100	25 856	100

Tableau 4 - Données financières (en millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1986

Taux de participation %	1,15	1,22	1,54	2,24	3,81	2,33
Nombre d'entreprises	40 355	46 515	22 341	1 781	405	111 397
Nombre de salariés	581 770	1 470 021	2 946 235	1 591 819	2 687 446	9 277 291
Montant des salaires MF	56 974	146 113	302 843	177 265	326 986	1 010 181
Dépenses imputables MF	654	1 778	4 673	3 965	12 443	23 513
Versem. au Trésor MF	37	51	27	3	ε	119

1987 (provisoire)

Taux de participation %	1,30	1,36	1,73	2,45	4,06	2,53
Nombre d'entreprises	35 444	44 213	21 699	1 738	389	103 483
Nombre de salariés	515 490	1 399 887	2 875 530	1 555 190	2 622 808	8 968 905
Montant des sal. nets MF	54 312	148 035	312 034	180 264	327 816	1 022 461
Dépenses imputables MF	707	2 017	5 409	4 423	13 300	25 856
Versem. au Trésor MF	30	37	29	2	ε	98

Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie
en % des dépenses totales

Classe de taille	1986					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Frais de personnel enseignant	1	1	2	5	12	8
Frais de personnel non enseignant	2	€	1	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	1	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	2	4	12	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	1	1	1
Dépenses en application de conventions						
<u>dont</u> : plan de formation	7	24	26	28	14	20
congrés-formation	8	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	9	11	16	29	37	38
Transport et hébergement	10	1	2	3	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	30	25	14	6	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	9	8	6	4	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	4	3	1	1	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	1
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	1	€	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	17	17	16	12	9	8
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	€	€	€	1	€
TOTAL	19	100	100	100	100	100
Subventions perçues	20	1	1	2	2	1
Dépenses déductibles	21	99	99	98	99	99

1987 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	1	1	2	4	12	7
Frais de personnel non enseignant	2	€	1	1	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	€	€	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	€	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	2	4	10	25	15
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	€	1	1
Dépenses en application de conventions							
<u>dont</u> : plan de formation	7	22	24	26	26	14	20
congrés-formation	8	€	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	9	11	15	27	36	44	36
Transport et hébergement	10	1	2	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	28	23	14	6	1	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	8	7	6	4	2	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	€	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	3	3	1	1	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	€	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	€	€	€	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	17	22	21	16	12	7	11
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	1	1	1	1	€	€
Financement des conventions de conversion	19	€	€	€	€	€	€
TOTAL	20	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	21	2	1	2	2	1	1
Dépenses déductibles	22	98	99	98	98	99	99

Tableau 6 - Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL	
1986							
Frais de personnel enseignant	1	311	948	1 939	789	320	4 307
Frais de personnel non enseignant	2	205	336	583	487	271	1 882
Fournitures et matières d'oeuvre	3	180	341	975	550	251	2 297
Autres frais de fonctionnement	4	254	549	1 043	609	297	2 752
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	772	1 688	2 913	1 019	344	6 736
Dépenses d'équipement	6	142	403	822	474	229	2 070
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	15 338	22 620	14 295	1 498	371	54 122
congrés-formation	8	210	347	455	183	81	1 276
Rémunérations versées aux stagiaires	9	8 690	17 006	13 311	1 481	369	40 857
Transport et hébergement	10	4 353	9 872	9 968	1 380	350	25 923
Versements à des fonds d'assurance formation	11	21 746	24 185	9 820	557	104	56 412
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	38 710	45 651	22 120	1 774	402	108 657
Versements à des organismes agréés	13	4 025	6 055	2 314	82	32	12 508
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	7 131	8 417	3 196	207	58	19 009
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	23 791	29 557	14 912	1 259	338	69 857
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	968	1 102	497	49	22	2 638
Financement de la form. prof. en alternance	17	36 990	43 730	21 352	1 738	401	104 211
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	344	412	268	34	15	1 073
TOTAL	19	40 009	46 427	22 326	1 781	405	110 948
Subventions perçues	20	286	643	991	270	137	2 327
Dépenses déductibles	21	40 009	46 427	22 325	1 781	405	110 947

1987 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	409	923	1 904	780	288	4 304
Frais de personnel non enseignant	2	160	416	671	492	256	1 995
Fournitures et matières d'oeuvre	3	97	455	971	533	244	2 299
Autres frais de fonctionnement	4	227	578	1 079	623	279	2 787
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	702	1 812	2 931	1 008	325	6 779
Dépenses d'équipement	6	163	344	817	427	220	1 970
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	13 698	21 582	13 819	1 472	346	50 916
congrés-formation	8	237	471	426	171	73	1 377
Rémunérations versées aux stagiaires	9	8 169	16 409	12 821	1 454	350	39 204
Transport et hébergement	10	4 155	9 734	9 392	1 343	335	24 960
Versements à des fonds d'assurance formation	11	20 144	23 158	9 829	544	111	53 786
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	34 240	43 419	21 491	1 734	389	101 273
Versements à des organismes agréés	13	3 740	5 421	2 057	80	15	11 312
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	5 463	7 647	3 061	191	53	16 414
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	21 267	28 580	14 623	1 201	325	65 995
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	681	888	463	43	23	2 098
Financement de la form. prof. en alternance	17	32 185	41 429	20 588	1 698	387	96 287
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	512	727	397	53	22	1 711
Financement des conventions de conversion	19	132	258	351	66	25	832
TOTAL	20	35 204	44 122	21 688	1 738	389	103 141
Subventions perçues	21	583	974	1 125	293	124	3 100
Dépenses déductibles	22	35 204	44 122	21 686	1 738	389	103 139

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	388 170	193 600	581 770	16 465	9 838	26 303
20 à 49 salariés	957 468	512 553	1 470 021	65 295	34 014	99 309
50 à 499 salariés	1 805 028	1 141 207	2 946 235	277 138	155 256	432 394
500 à 1 999 sal.	986 714	605 105	1 591 819	272 308	138 466	410 774
2 000 sal. et plus	1 883 747	803 699	2 687 446	824 352	270 511	1 094 863
TOTAL	6 021 127	3 256 164	9 277 291	1 455 558	608 085	2 063 643

1986

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	343 520	171 970	515 490	16 561	12 144	28 705
20 à 49 salariés	919 532	480 355	1 399 887	68 732	37 082	105 814
50 à 499 salariés	1 758 317	1 117 213	2 875 530	290 143	162 356	452 499
500 à 1 999 sal.	940 455	614 735	1 555 190	280 139	151 594	431 733
2 000 sal. et plus	1 837 095	785 713	2 622 808	830 666	281 169	1 111 835
TOTAL	5 798 919	3 169 986	8 968 905	1 486 241	644 345	2 130 586

1987 (provisoire)

(*) Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 8 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés ou plus		TOTAL	
	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
Hommes	4,2	4,8	6,8	7,5	15,4	16,5	27,6	29,8	43,8	45,2	24,2	25,6
Femmes	5,1	7,1	6,6	7,7	13,6	14,5	22,9	24,7	33,7	35,8	18,7	20,3
TOTAL	4,5	5,6	6,8	7,6	14,7	15,7	25,8	27,8	40,7	42,4	22,2	23,8

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 9 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H), en milliers, selon la classe de taille des entreprises et le niveau initial de qualification des stagiaires

Niveau de qualific. Classe de taille		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1986							
10 à 19 salariés	H	109	295	522	241	409	1 576
	St	1 445	6 586	12 327	5 243	10 529	36 130
20 à 49 salariés	H	315	1 034	1 860	876	1 117	5 202
	St	6 347	25 417	45 311	21 651	31 869	130 595
50 à 499 salariés	H	1 593	4 388	6 547	4 955	4 553	22 036
	St	34 394	105 547	153 631	114 427	115 187	523 186
500 à 1 999 salariés	H	1 565	3 931	5 660	5 378	4 130	20 664
	St	31 200	84 259	128 134	113 576	96 081	453 250
2 000 salariés et plus	H	3 778	17 142	11 916	20 039	9 930	62 805
	St	62 166	305 080	247 604	355 779	174 218	1 144 847
TOTAL	H	7 360	26 790	26 505	31 489	20 139	112 283
	St	135 552	526 889	587 007	610 676	427 884	2 288 008

Niveau de qualific. Classe de taille		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1987 (données provisoires)							
10 à 19 salariés	H	64	317	619	255	320	1 575
	St	1 204	6 317	15 769	5 497	10 010	38 797
20 à 49 salariés	H	312	1 101	1 853	960	1 267	5 493
	St	6 625	27 680	46 092	24 280	34 474	139 151
50 à 499 salariés	H	1 696	4 639	6 664	5 259	4 987	23 245
	St	34 297	114 399	162 619	122 150	123 481	556 946
500 à 1 999 salariés	H	1 619	3 569	6 106	5 477	4 380	21 151
	St	34 602	85 002	139 778	118 649	104 852	482 883
2 000 salariés et plus	H	3 469	16 862	12 156	20 549	10 215	63 251
	St	57 075	302 931	244 974	373 474	187 397	1 165 851
TOTAL	H	7 160	26 488	27 398	32 500	21 169	1 147 115
	St	133 803	536 329	609 232	644 050	460 214	2 383 628

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

**Tableau 10 - Répartition des stagiaires selon
leur catégorie professionnelle**

Classe de taille	Année 1986 (*)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Man. - OS	4	5	7	7	5	6
Ouvr. qual.	18	19	20	19	27	23
Employés	34	35	29	28	22	25
Ag. maîtr. Ag. techn.	15	17	22	25	31	27
Ingénieurs Cadres	29	24	22	21	15	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1987 (données provisoires) (*)					TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	
Man. - OS	3	5	6	7	5	6
Ouvr. qual.	16	20	21	18	26	22
Employés	41	33	29	29	21	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	17	22	25	32	27
Ingénieurs Cadres	26	25	22	21	16	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(*) Ces structures tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1986

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	46 376	19 328	128 276	74 708	271 455	216 466	131 745	128 452	200 844	95 681	778 696	534 635
Ouvriers qualifiés	166 285	21 537	402 120	73 207	681 766	185 322	349 079	79 818	679 658	96 320	2 278 908	456 204
Employés	79 174	122 580	182 898	290 940	299 295	544 828	157 120	274 144	270 338	408 266	988 825	1 640 758
Ag. maîtr. Ag. techn.	33 410	13 625	101 415	38 370	268 917	124 600	186 029	89 402	472 663	159 774	1 062 434	425 771
Ingénieurs Cadres	62 925	16 530	142 759	35 328	283 595	69 991	162 741	33 289	260 244	43 658	912 264	198 796
TOTAL	388 170	193 600	957 468	512 553	1 805 028	1 141 207	986 714	605 105	1 883 747	803 699	6 021 127	3 256 164

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1987 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	39 449	17 573	118 644	67 120	252 180	208 058	124 502	118 862	189 554	87 247	724 329	498 860
Ouvriers qualifiés	146 264	19 448	387 975	62 969	678 311	178 346	316 131	80 305	669 317	101 850	2 197 998	442 918
Employés	69 500	107 182	167 928	275 014	281 311	527 459	157 741	286 817	256 311	392 443	932 791	1 588 915
Ag. maîtr. Ag. techn.	31 286	12 200	102 776	37 652	264 420	130 050	177 602	91 510	463 392	158 075	1 039 476	429 487
Ingénieurs Cadres	57 021	15 567	142 209	37 600	282 095	73 300	164 479	37 241	258 521	46 098	904 325	209 806
TOTAL	343 520	171 970	919 532	480 355	1 758 317	1 117 213	940 455	614 735	1 837 095	785 713	5 798 919	3 169 986

Tableau 12 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

en haut : année 1986

en bas : année 1987 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	1	2	2	2	6	4	11	9	23	14	10	7
	2	2	3	3	7	4	13	10	23	14	11	7
Ouvriers qualifiés	3	2	4	2	10	7	18	13	40	23	19	10
	2	3	5	3	11	8	19	13	40	22	19	11
Employés	3	5	7	7	15	15	30	26	37	31	21	19
	6	7	7	8	17	16	31	27	39	33	23	20
Ag. maîtr. Ag. techn.	7	9	12	12	24	25	39	34	55	51	39	35
	9	9	13	14	25	26	42	37	58	57	41	38
Ingénieurs Cadres	10	11	14	16	28	29	46	44	55	56	36	34
	9	14	15	18	30	31	48	46	59	61	38	37
TOTAL	4	5	7	7	15	14	28	23	44	34	24	19
	5	7	7	8	17	15	30	25	45	36	26	20

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 13 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

Année 1986

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	3	7	12	21	10
Ouvriers qualifiés	4	5	12	20	39	19
Employés	6	10	18	30	37	22
Agents de maîtrise et agents techniques	11	16	29	41	56	41
Ingénieurs et cadres	13	18	33	49	57	39
TOTAL	6	9	18	29	43	25

Année 1987 (données provisoires)

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	4	8	14	21	11
Ouvriers qualifiés	4	6	13	21	39	20
Employés	9	10	20	31	38	24
Agents de maîtrise et agents techniques	13	17	31	44	60	44
Ingénieurs et cadres	14	19	35	52	62	41
TOTAL	8	10	19	31	45	27

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

Tableau 14 - Répartition des congés de formation

Année 1986

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
4 409	12 803	14 587	31 799

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
2 653	8 834	9 084	8 410	2 818	31 799

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
740	1 607	5 566	6 046	17 840	31 799

Tableau 14 - Répartition des congés de formation

Année 1987 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

Organisme paritaire agréé	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
16 283	12 362	28 645

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
2 095	6 756	8 894	7 348	3 552	28 645

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
735	2 094	5 513	6 128	14 175	28 645

Tableau 15 - Durée moyenne de formation (heures)

Classe de taille	Année 1986 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	75	50	46	50	61	54
Ouvriers qualifiés	45	41	42	47	56	51
Employés	42	41	43	44	48	45
Agents de maîtrise Agents techniques	46	40	43	47	56	52
Ingénieurs et cadres	39	35	39	43	57	47
TOTAL	44	40	42	46	55	49

Année 1986		
Stages employeurs plan de formation	Stages employeurs congé de formation	Autres stages
50	113	80
48	122	74
42	116	61
50	77	75
47	134	47
47	107	66

Classe de taille	Année 1987 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	53	47	49	47	61	54
Ouvriers qualifiés	50	40	41	42	56	49
Employés	39	40	41	44	50	45
Agents de maîtrise Agents techniques	46	40	43	46	55	51
Ingénieurs et cadres	32	37	40	42	55	46
TOTAL	41	40	42	44	54	48

Année 1987 (données provisoires)		
Stages employeurs plan de formation	Stages FAF plan de formation	Stages congé de formation
49	351	48
47	274	42
42	255	40
48	295	42
46	165	37
46	266	41

(*) Les moyennes tiennent compte également des congés de formation.

ATTENTION : Les deux petits tableaux ne sont pas comparables pour les années 1986 et 1987 (voir chapitre 2)

Tableau 16 - Effort physique de formation
 (Unité = heures par salarié)
 Année 1986

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	
Manoeuvres-OS	2	2	3	6	13	6
Ouvriers qualifiés	2	2	5	9	22	10
Employés	3	4	8	13	18	10
Agents de maîtrise et agents techniques	5	6	13	20	32	21
Ingénieurs et cadres	5	6	13	21	33	18
TOTAL	3	4	8	13	23	12

Année 1987 (données provisoires)

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés ou plus	
Manoeuvres-OS	1	2	3	7	13	6
Ouvriers qualifiés	2	2	5	9	22	10
Employés	4	4	8	14	19	11
Agents de maîtrise et agents techniques	6	7	13	20	33	22
Ingénieurs et cadres	4	7	14	22	34	19
TOTAL	3	4	8	14	24	13

Tableau 17 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe

Année 1986

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	4 603	15 760	42 399	30 789	86 007	179 558
	Femmes	3 007	11 121	30 718	21 376	44 123	110 345
	Total	7 610	26 881	73 117	52 165	130 130	289 903
de 25 à 40 ans	Hommes	13 762	53 194	208 548	181 015	512 550	969 069
	Femmes	8 106	27 954	119 124	95 223	170 195	420 602
	Total	21 868	81 148	327 672	276 238	682 745	1 389 671
40 ans et plus	Hommes	5 918	22 117	95 590	95 225	271 226	490 076
	Femmes	3 411	9 506	43 022	37 542	70 888	164 369
	Total	9 329	31 623	138 612	132 767	342 114	654 445
Total	Hommes	24 283	91 071	346 537	307 029	869 783	1 638 703
	Femmes	14 524	48 581	192 864	154 141	285 206	695 316
	Total	38 807	139 652	539 401	461 170	1 154 989	2 334 019

Tableau 17 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe

Année 1987 (données provisoires)

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	5 251	18 565	45 123	30 195	78 825	177 959
	Femmes	3 459	11 574	31 674	22 924	48 016	117 647
	Total	8 710	30 139	76 797	53 119	126 841	295 606
de 25 à 40 ans	Hommes	14 273	54 680	214 067	187 285	510 003	980 308
	Femmes	9 189	29 320	123 954	103 880	172 759	439 102
	Total	23 462	84 000	338 021	291 165	682 762	1 419 410
40 ans et plus	Hommes	6 468	25 246	113 269	104 460	293 772	543 215
	Femmes	4 012	11 407	50 209	44 216	80 082	189 926
	Total	10 480	36 653	163 478	148 676	373 854	733 141
Total	Hommes	25 992	98 491	372 459	321 940	882 600	1 701 482
	Femmes	16 660	52 301	205 837	171 020	300 857	746 675
	Total	42 652	150 792	578 296	492 960	1 183 457	2 448 157

Tableau 18 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1986

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
1 697	33	247	1 977

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
2 672	9 120	16 835	8 274	18 709	55 610

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
686 154	2 360 393	4 366 539	2 867 489	2 772 501	13 053 076

Tableau 18 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1987 (données provisoires)

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
2 825	63	112	3 000

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
3 866	11 699	21 503	11 521	18 808	67 397

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
1 014 968	2 550 935	5 180 599	2 686 935	4 933 666	16 367 103

Tableau 19 - Répartition des stages individuels

Année 1986

Nombres et structure par type		
Prévention	81 596	(2,6 %)
Adaptation	271 679	(8,9 %)
Promotion professionnelle	231 365	(7,6 %)
Entretien ou perfectionnement	2 472 062	(80,9 %)
TOTAL	3 056 702	(100,0 %)

Classe de taille Durée	Structure selon la durée et la taille (*)					Total
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sal. et plus	
< 40 H	10	35	145	151	418	759
40 à < 160 H	3	11	45	37	102	198
≥ 160 H	1	3	10	8	21	43
TOTAL	14	49	200	196	541	1 000
dont stages sans convent.	ε	2	21	50	359	432

(*) Ces résultats sont donnés pour 1 000 stages.

Tableau 20 (*) - Principales données régionales - 1986

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)						Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	27 801	4 201 745	3	9	21	17	50	15 163	1 374 773	59	92	33	71 165
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 951	173 475	9	23	46	16	6	246	26 988	61	83	16	1 182
PICARDIE	22	3 139	187 654	8	22	45	17	8	289	28 226	45	75	15	1 222
HAUTE-NORMANDIE	23	3 122	182 835	8	22	41	24	4	274	30 237	48	76	17	1 293
CENTRE	24	4 551	250 481	10	25	47	20	/	374	39 348	47	71	16	1 530
BASSE-NORMANDIE	25	2 132	125 415	9	22	41	16	12	165	17 080	50	65	14	762
BOURGOGNE	26	2 995	169 204	9	23	45	13	10	252	28 849	47	77	17	1 278
NORD	31	7 546	544 190	7	18	38	18	18	903	115 040	55	83	21	4 731
LORRAINE	41	4 129	323 522	6	16	35	19	24	672	66 192	34	73	20	3 652
ALSACE	42	3 491	255 464	7	19	38	19	18	469	57 426	54	83	22	2 536
FRANCHE-COMTE	43	2 118	126 630	9	20	45	13	13	165	17 623	37	67	14	736
PAYS DE LA LOIRE	52	4 927	325 288	8	20	45	23	4	497	56 386	51	76	17	2 431
BRETAGNE	53	5 076	268 583	11	24	44	17	4	401	50 144	51	79	19	2 146
POITOU-CHARENTES	54	2 900	159 890	10	25	41	11	14	267	26 483	50	74	17	1 249
AQUITAINE	72	4 668	237 263	11	26	42	13	8	425	38 740	45	72	16	1 796
MIDI-PYRENEES	73	4 519	225 457	11	28	41	14	6	329	34 518	44	71	15	1 577
LIMOUSIN	74	1 256	69 262	10	24	45	10	11	96	11 311	54	77	16	492
RHONE-ALPES	82	12 846	853 422	8	20	38	18	16	1 500	170 618	64	88	20	7 478
AUVERGNE	83	2 152	146 735	8	20	32	11	29	326	31 673	54	82	22	2 036
LANGUEDOC	91	2 690	126 627	13	28	39	17	3	193	20 161	49	72	16	933
PROV. - C.D'AZUR	93	6 085	313 491	11	26	37	17	8	497	45 837	41	67	15	2 045
CORSE	94	150	4 275	27	38	35	/	/	4	77	8	12	2	2
AUTRES (**)		153	6 383	10	38	52	/	/	6	278	27	37	4	11
FRANCE ENTIERE		111 397	9 277 291	6	16	32	17	29	23 513	2 288 008	52	84	25	112 283

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

(**) Il s'agit d'une partie du traitement d'un D.O.M.

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 20 (*) - Principales données régionales - 1987 (données provisoires)

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)						Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	26 581	4 117 106	3	8	22	17	49	16 583	1 427 781	59	92	35	71 826
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 754	160 321	9	22	49	15	5	264	27 279	56	81	17	1 099
PICARDIE	22	2 914	177 316	8	23	45	15	9	314	30 806	49	75	17	1 334
HAUTE-NORMANDIE	23	2 882	170 791	8	23	45	19	5	286	29 603	39	72	17	1 145
CENTRE	24	4 548	257 703	9	25	48	17	2	452	46 787	54	76	18	1 738
BASSE-NORMANDIE	25	2 216	131 028	8	23	43	14	11	193	20 932	39	69	16	926
BOURGOGNE	26	2 965	168 448	9	24	48	12	7	290	31 756	58	80	19	1 438
NORD	31	6 566	496 363	6	18	38	19	18	1 018	111 516	46	80	22	4 851
LORRAINE	41	4 043	323 900	6	16	35	17	26	827	80 614	45	79	25	4 690
ALSACE	42	3 279	250 621	6	18	39	20	17	513	60 727	62	87	24	2 554
FRANCHE-COMTE	43	2 104	120 536	9	21	47	13	10	193	19 117	41	70	16	818
PAYS DE LA LOIRE	52	4 678	315 693	7	20	49	20	4	533	60 291	58	81	19	2 480
BRETAGNE	53	4 345	247 944	9	23	43	20	5	411	47 787	52	80	19	1 905
POITOU-CHARENTES	54	2 535	145 395	8	26	39	12	15	295	28 542	62	81	20	1 281
AQUITAINE	72	4 320	216 730	11	27	44	12	7	432	35 829	44	72	17	1 642
MIDI-PYRENEES	73	4 214	221 778	10	28	41	17	4	391	38 503	52	75	17	1 858
LIMOUSIN	74	1 093	66 234	9	23	46	11	11	109	12 296	63	84	19	517
RHONE-ALPES	82	11 059	789 354	7	19	35	19	19	1 544	165 203	66	89	21	7 299
AUVERGNE	83	2 026	139 310	7	21	32	11	29	364	31 148	48	81	22	1 997
LANGUEDOC	91	2 509	119 763	13	28	40	16	3	210	20 123	45	71	17	818
PROV.- C.D'AZUR	93	5 659	325 218	9	25	38	20	8	622	56 571	43	72	17	2 481
CORSE	94	193	7 353	14	38	48	/	/	12	417	14	28	6	18
FRANCE ENTIERE		103 483	8 968 905	6	16	32	17	29	25 856	2 383 628	54	85	27	114 715

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 21 (*) - Principales masses de dépenses par région (millions de francs)

REGION	1986						1987 (données provisoires)						
	Fonctionnement interne	Conventions	Rémunér. stagiaires	FAF	Autres	TOTAL	Fonctionnement interne	Conventions	Rémunér. stagiaires	FAF	Autres	TOTAL	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
ILE DE FRANCE	11	3 263	2 839	6 416	437	2 208	15 163	3 372	3 206	6 673	468	2 864	16 583
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	13	66	68	36	63	246	9	68	71	39	77	264
PICARDIE	22	15	78	81	42	73	289	15	82	85	43	89	314
HAUTE-NORMANDIE	23	15	66	79	51	63	274	13	61	76	56	80	286
CENTRE	24	29	84	97	67	97	374	29	104	121	76	122	452
BASSE-NORMANDIE	25	9	36	37	42	41	165	8	38	44	50	53	193
BOURGOGNE	26	14	63	73	45	57	252	14	65	77	54	80	290
NORD	31	93	239	318	63	190	903	95	261	333	74	254	1 017
LORRAINE	41	74	122	259	113	104	672	79	146	324	122	156	827
ALSACE	42	30	78	132	131	98	469	27	88	133	144	121	513
FRANCHE-COMTE	43	11	28	42	43	41	165	7	33	49	48	50	187
PAYS DE LA LOIRE	52	32	102	142	107	114	497	29	106	142	119	137	533
BRETAGNE	53	24	74	113	90	100	401	22	72	103	95	119	411
POITOU-CHARENTES	54	36	49	83	42	57	267	38	53	88	39	77	295
AQUITAINE	72	47	100	138	45	95	425	42	98	134	47	111	432
MIDI-PYRENEES	73	14	72	92	70	81	329	16	85	111	73	106	391
LIMOUSIN	74	6	24	32	10	24	96	6	25	34	10	34	109
RHONE-ALPES	82	134	388	493	164	321	1 500	131	368	485	177	383	1 544
AUVERGNE	83	55	38	134	33	66	326	56	50	145	33	80	364
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	14	45	56	31	47	193	13	50	52	34	61	210
PROV.-COTE D'AZUR	93	38	121	134	75	129	497	41	144	180	82	175	622
CORSE	94	0	e	e	2	2	4	0	2	1	4	5	12
AUTRES (**)		e	1	e	3	1	6	/	/	/	/	/	/
FRANCE ENTIERE		3 966	4 714	9 019	1 742	4 072	23 513	4 062	5 205	9 461	1 887	5 234	25 849

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

(**) Il s'agit d'une partie du traitement d'un D.O.M.

Colonne 6 = Total, y compris subventions perçues.

Tableau 22 (**) - Taux de participation financière t1 %, par région

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés et plus		TOTAL		
	Année	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987
REGION													
ILE DE FRANCE	11	1,16	1,24	1,22	1,37	1,57	1,82	2,30	2,52	4,04	4,27	2,89	3,08
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1,32	1,28	1,28	1,35	1,45	1,61	1,95	2,11	1,41	*	1,49	1,61
PICARDIE	22	1,03	1,32	1,20	1,45	1,58	1,76	2,28	2,16	2,02	2,13	1,62	1,76
HAUTE-NORMANDIE	23	1,14	1,19	1,21	1,34	1,41	1,53	2,17	2,36	1,22	1,57	1,52	1,64
CENTRE	24	1,10	1,28	1,17	1,41	1,55	1,68	2,31	2,47	-	*	1,58	1,75
BASSE-NORMANDIE	25	1,02	1,31	1,20	1,30	1,44	1,62	1,85	1,93	1,67	1,53	1,45	1,56
BOURGOGNE	26	1,13	1,45	1,20	1,37	1,50	1,69	2,49	2,86	2,22	2,07	1,62	1,76
NORD	31	1,16	1,20	1,21	1,31	1,56	1,97	2,03	2,43	2,51	2,98	1,75	2,10
LORRAINE	41	1,13	1,41	1,24	1,36	1,42	1,71	2,03	1,82	3,71	4,15	2,13	2,44
ALSACE	42	1,16	1,66	1,24	1,46	1,46	1,62	2,33	2,43	2,60	2,41	1,80	1,91
FRANCHE-COMTE	43	1,14	1,27	1,16	1,35	1,42	1,73	1,52	2,00	2,00	*	1,45	1,70
PAYS DE LA LOIRE	52	1,19	1,26	1,16	1,27	1,43	1,58	2,35	2,43	3,14	3,04	1,67	1,75
BRETAGNE	53	1,12	1,25	1,22	1,30	1,55	1,55	2,25	2,41	3,49	3,43	1,66	1,77
POITOU-CHARENTES	54	1,08	1,28	1,19	1,34	1,61	1,64	2,21	2,61	3,33	4,00	1,81	2,08
AQUITAINE	72	1,05	1,42	1,21	1,35	1,58	1,65	2,18	2,30	3,88	4,52	1,84	1,98
MIDI-PYRENEES	73	1,12	1,41	1,22	1,44	1,54	1,67	2,11	2,40	2,17	2,48	1,56	1,77
LIMOUSIN	74	1,13	1,30	1,27	1,43	1,60	1,75	2,54	2,61	*	*	1,58	1,78
RHONE-ALPES	82	1,19	1,41	1,23	1,35	1,58	1,65	2,25	2,43	2,70	2,97	1,79	1,96
AUVERGNE	83	1,10	1,16	1,24	1,27	1,64	1,98	2,43	2,68	*	*	2,36	2,64
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	1,08	1,22	1,26	1,39	1,79	1,83	2,33	2,63	*	*	1,63	1,75
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	1,15	1,24	1,20	1,35	1,51	1,57	1,96	2,58	2,52	2,82	1,57	1,82
CORSE	94	1,10	1,19	1,10	1,38	0,99	2,10	-	-	-	-	1,06	1,71
FRANCE ENTIERE		1,15	1,30	1,22	1,36	1,54	1,73	2,24	2,45	3,81	4,06	2,33	2,53

(*) Les régions 74, 83 et 91 comportant moins de trois entreprises de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies. Il en est de même des régions 21, 24 et 43 pour l'année 1987 seulement.

(**) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 23 (*) - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1994

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	3 466	16 956	14 992	21 820	13 930	71 165
		St	63 062	321 611	305 154	407 657	277 289	1 374 773
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	131	299	327	256	168	1 182
		St	2 378	7 369	7 191	5 885	4 165	26 988
PICARDIE	22	KH	105	286	319	264	248	1 222
		St	2 049	6 164	8 044	6 232	5 737	28 226
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	114	342	393	232	212	1 293
		St	2 260	7 551	9 942	5 293	5 191	30 237
CENTRE	24	KH	98	338	450	343	300	1 530
		St	2 342	8 866	12 309	8 332	7 499	39 348
BASSE-NORMANDIE	25	KH	69	217	230	159	88	762
		St	1 557	5 041	4 905	3 348	2 229	17 080
BOURGOGNE	26	KH	138	306	364	280	190	1 278
		St	2 839	6 700	7 952	6 523	4 835	28 849
NORD	31	KH	626	1 195	1 265	1 016	629	4 731
		St	10 355	23 260	41 688	23 379	16 358	115 040
LORRAINE	41	KH	406	1 145	691	1 137	272	3 652
		St	6 166	20 643	12 558	19 855	6 970	66 192
ALSACE	42	KH	152	613	709	596	466	2 536
		St	3 567	11 990	17 905	13 103	10 861	57 426
FRANCHE-COMTE	43	KH	87	147	210	173	119	736
		St	1 861	3 956	4 960	3 954	2 892	17 623
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	300	452	791	530	358	2 431
		St	5 160	12 077	17 500	12 579	9 070	56 386
BRETAGNE	53	KH	177	417	749	444	359	2 146
		St	4 098	9 767	18 054	10 065	8 160	50 144
POITOU-CHARENTES	54	KH	63	231	580	213	162	1 249
		St	1 397	5 171	11 286	4 707	3 922	26 483
AQUITAINE	72	KH	118	379	572	384	343	1 796
		St	2 823	8 468	12 898	7 198	7 353	38 740
MIDI-PYRENEES	73	KH	80	329	535	371	262	1 577
		St	1 296	7 060	12 136	7 479	6 547	34 518
LIMOUSIN	74	KH	51	83	166	119	73	492
		St	904	2 112	4 056	2 596	1 643	11 311
RHONE-ALPES	82	KH	510	2 036	1 767	1 919	1 246	7 478
		St	12 603	41 648	47 125	38 776	30 466	170 618
AUVERGNE	83	KH	427	511	319	600	179	2 036
		St	4 556	6 643	7 726	8 893	3 855	31 673
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	165	120	335	162	151	933
		St	2 300	3 090	7 252	3 979	3 540	20 161
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	76	386	733	469	381	2 045
		St	1 967	7 681	16 162	10 800	9 227	45 837
CORSE	94	KH	0	€	1	1	€	2
		St	0	8	27	19	23	77
AUTRES (**)		KH	€	2	7	1	2	11
		St	12	13	177	24	52	278
FRANCE ENTIERE		KH	7 360	26 790	26 505	31 489	20 139	112 283
		St	135 552	526 889	587 007	610 676	427 884	2 288 008

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

(**) Il s'agit d'une partie du traitement d'un D.O.M.

Tableau 23 (*) - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires
1987 (données provisoires)

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Aq. de maîtr. Aq. techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH	3 211	16 240	15 424	22 262	14 689	71 826
		St	59 631	18 566	318 556	428 934	302 094	1 427 781
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	110	260	298	251	180	1 099
		St	2 890	6 289	7 791	5 652	4 657	27 279
PICARDIE	22	KH	110	322	373	297	232	1 354
		St	1 879	7 539	8 918	6 611	5 859	30 806
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	100	255	366	228	216	1 145
		St	2 607	6 409	10 164	5 308	5 115	29 603
CENTRE	24	KH	112	373	509	416	328	1 738
		St	3 317	9 670	13 920	10 706	9 174	46 787
BASSE-NORMANDIE	25	KH	152	270	229	167	108	926
		St	1 150	6 939	5 393	4 629	2 821	20 932
BOURGOGNE	26	KH	133	310	434	301	260	1 438
		St	1 899	7 461	10 171	6 483	5 742	31 756
NORD	31	KH	664	1 134	1 325	1 063	665	4 851
		St	12 552	21 407	38 723	22 771	16 063	111 516
LORRAINE	41	KH	534	1 460	826	1 532	338	4 690
		St	6 814	23 058	15 724	26 609	8 409	80 614
ALSACE	42	KH	250	618	713	523	450	2 554
		St	4 659	14 175	18 292	12 436	11 165	60 727
FRANCHE-COMTE	43	KH	75	169	256	187	131	818
		St	1 628	4 785	5 320	4 398	2 986	19 117
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	335	473	737	540	395	2 480
		St	5 697	12 523	18 417	13 542	10 112	60 291
BRETAGNE	53	KH	108	392	683	384	338	1 905
		St	3 447	9 081	18 007	8 991	8 261	47 787
POITOU-CHARENTES	54	KH	68	174	628	229	182	1 281
		St	1 696	4 501	12 701	5 206	4 438	28 542
AQUITAINE	72	KH	104	359	543	336	300	1 642
		St	2 639	7 646	12 570	6 654	6 320	35 829
MIDI-PYRENEES	73	KH	98	382	603	459	316	1 858
		St	1 582	8 155	13 211	8 422	7 133	38 503
LIMOUSIN	74	KH	32	99	183	119	84	517
		St	1 081	2 324	4 263	2 778	1 850	12 296
RHONE-ALPES	82	KH	434	2 107	1 697	1 882	1 179	7 299
		St	10 646	44 983	42 475	38 375	28 724	165 203
AUVERGNE	83	KH	350	553	319	576	199	1 997
		St	3 886	7 683	7 154	8 717	3 708	31 148
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	54	105	343	174	142	818
		St	1 752	3 407	7 248	4 118	3 598	20 123
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	126	449	901	572	433	2 481
		St	2 344	9 671	19 987	12 657	11 912	56 571
CORSE	94	KH	€	4	8	2	4	18
		St	7	57	227	53	73	417
FRANCE ENTIERE	KH	7 160	26 488	27 398	32 500	21 169	114 715	
		St	133 803	536 329	609 232	644 050	460 214	2 383 628

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 24 (*) - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge

1986

Région \ Nombre et structure par tranche d'âge	moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	152 168 11	821 831 59	416 123 30
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 892 14	17 334 61	7 062 25
22 PICARDIE	4 151 14	17 753 61	7 292 25
23 HAUTE-NORMANDIE	4 390 14	19 194 61	7 744 25
24 CENTRE	5 868 14	24 679 61	10 095 25
25 BASSE-NORMANDIE	1 987 11	11 552 65	4 123 23
26 BOURGOGNE	4 155 14	18 564 62	7 357 24
31 NORD	20 792 18	71 933 61	25 198 21
41 LORRAINE	10 307 15	39 993 58	18 206 27
42 ALSACE	11 535 19	33 204 55	15 310 25
43 FRANCHE-COMTE	2 609 14	10 640 58	5 085 28
52 PAYS DE LA LOIRE	8 115 14	37 180 64	12 788 22
53 BRETAGNE	7 835 15	32 830 63	11 482 22
54 POITOU-CHARENTES	3 287 12	17 927 66	5 892 22
72 AQUITAINE	5 198 13	24 601 61	10 225 26
73 MIDI-PYRENEES	4 481 12	22 085 61	9 387 26
74 LIMOUSIN	1 871 15	7 389 61	2 827 23
82 RHONE-ALPES	25 041 14	101 291 58	49 527 28
83 AUVERGNE	2 956 9	20 066 62	9 462 29
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 670 13	12 911 62	5 242 25
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6 547 14	26 433 56	13 985 30
94 CORSE	17 21	53 65	12 15
FRANCE ENTIERE	289 872 12	1 389 443 60	654 424 28

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

**Tableau 24 (*) - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge**

1987 (données provisoires)

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	150 028	10	842 006	58	458 568 32
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 523	12	17 118	59	8 161 28
22 PICARDIE	3 850	12	18 360	58	9 516 30
23 HAUTE-NORMANDIE	3 812	12	18 946	61	8 078 26
24 CENTRE	6 926	14	28 602	58	13 395 27
25 BASSE-NORMANDIE	3 252	15	13 496	62	5 069 23
26 BOURGOGNE	4 737	14	19 426	58	9 055 27
31 NORD	21 481	18	67 307	58	28 039 24
41 LORRAINE	11 562	14	49 104	59	22 692 27
42 ALSACE	12 585	20	34 809	54	17 019 26
43 FRANCHE-COMTE	3 392	17	10 792	54	5 831 29
52 PAYS DE LA LOIRE	8 794	14	38 094	61	15 725 25
53 BRETAGNE	7 792	15	30 996	61	11 950 24
54 POITOU-CHARENTES	4 050	14	18 433	62	7 161 24
72 AQUITAINE	4 849	13	22 175	60	10 015 27
73 MIDI-PYRENEES	5 481	13	24 375	60	10 766 27
74 LIMOUSIN	1 852	14	7 948	60	3 425 26
82 RHONE-ALPES	25 591	15	92 831	54	53 647 31
83 AUVERGNE	2 558	8	19 151	60	10 367 32
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 278	11	12 467	60	5 995 29
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7 127	12	32 711	56	18 565 32
94 CORSE	86	19	263	58	102 23
FRANCE ENTIERE	295 606	12	1 419 410	58	733 141 30

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 25 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge

1986

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	7	4	43	17	23	7
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	8	6	40	22	18	7
22 PICARDIE	9	6	40	21	18	7
23 HAUTE-NORMANDIE	9	5	39	22	18	7
24 CENTRE	8	6	38	23	17	8
25 BASSE-NORMANDIE	7	4	44	22	17	6
26 BOURGOGNE	8	5	41	21	18	7
31 NORD	10	8	41	20	16	5
41 LORRAINE	12	3	47	11	23	4
42 ALSACE	12	7	38	17	20	6
43 FRANCHE-COMTE	9	5	40	19	22	6
52 PAYS DE LA LOIRE	8	6	41	23	16	6
53 BRETAGNE	8	7	39	24	15	7
54 POITOU-CHARENTES	7	5	40	26	15	7
72 AQUITAINE	8	5	38	23	18	7
73 MIDI-PYRENEES	7	6	39	23	18	8
74 LIMOUSIN	9	6	37	24	16	8
82 RHONE-ALPES	9	6	39	19	21	7
83 AUVERGNE	6	3	44	18	22	7
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	7	6	40	22	17	8
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	9	5	36	20	21	9
FRANCE ENTIERE	8	5	42	18	21	7

**Tableau 25 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge**

1987 (données provisoires)

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F		
11 ILE DE FRANCE	6	4	41	17	24	8		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	8	5	38	22	20	8		
22 PICARDIE	8	5	38	20	22	8		
23 HAUTE-NORMANDIE	7	5	39	22	19	8		
24 CENTRE	8	6	35	23	18	10		
25 BASSE-NORMANDIE	8	7	40	21	17	7		
26 BOURGOGNE	8	6	37	22	19	8		
31 NORD	9	9	38	19	18	6		
41 LORRAINE	10	4	48	11	23	4		
42 ALSACE	12	8	38	16	21	6		
43 FRANCHE-COMTE	11	6	36	18	23	7		
52 PAYS DE LA LOIRE	9	5	40	21	17	8		
53 BRETAGNE	9	6	37	24	16	7		
54 POITOU-CHARENTES	7	6	37	25	17	7		
72 AQUITAINE	8	5	37	23	19	8		
73 MIDI-PYRENEES	7	6	37	23	19	8		
74 LIMOUSIN	8	6	37	23	18	8		
82 RHONE-ALPES	9	6	36	18	23	8		
83 AUVERGNE	6	2	43	16	24	9		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	5	6	38	23	19	10		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	8	4	37	19	23	9		
FRANCE ENTIERE	7	5	40	18	22	8		

Tableau 26 - Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1986

REGION (1)	Dépenses par salarié (francs) (2)	Salariés						Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de partic. financ. t1 % (6)	Stagiaires (7)	Ratio 7/3 t3 % (8)	Heures de stage (milliers) (9)	
		Nombres (3)	Structure par Cl. de t. d'entr. (4)										
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5						
ILE DE FRANCE	11	3 570	2 964 096	5	12	29	18	36	10 582	2,76	910 442	30,7	44 450
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1 673	221 230	7	18	37	15	23	370	1,72	42 212	19,1	1 953
PICARDIE	22	1 807	256 262	6	16	34	20	23	463	1,84	49 446	19,3	2 225
HAUTE-NORMANDIE	23	2 067	279 922	5	15	28	21	31	579	2,00	62 727	22,4	3 240
CENTRE	24	1 960	338 386	7	18	36	19	19	663	2,02	71 230	21,0	3 178
BASSE-NORMANDIE	25	1 634	152 818	7	18	34	17	23	250	1,75	29 271	19,2	1 316
BOURGOGNE	26	1 895	233 659	7	17	33	12	31	443	1,98	28 904	12,4	2 513
NORD	31	1 986	643 750	6	16	32	18	28	1 279	2,00	153 458	23,8	6 778
LORRAINE	41	2 295	391 955	5	13	29	19	34	900	2,33	94 996	24,2	4 908
ALSACE	42	2 065	302 593	5	16	32	18	29	625	2,01	78 390	25,9	3 639
FRANCHE-COMTE	43	1 607	182 439	6	14	31	11	37	293	1,73	31 464	17,2	1 409
PAYS DE LA LOIRE	52	2 056	412 039	6	16	36	21	21	847	2,15	88 171	21,4	4 395
BRETAGNE	53	1 817	329 234	9	19	36	17	19	598	1,98	75 752	23,0	3 489
POITOU-CHARENTES	54	1 834	188 570	8	21	35	12	23	346	1,95	36 512	19,4	1 671
AQUITAINE	72	2 225	306 187	9	20	33	12	27	681	2,19	68 639	22,4	3 276
MIDI-PYRENEES	73	1 864	280 965	9	23	33	14	22	524	1,88	56 753	20,2	2 744
LIMOUSIN	74	1 829	83 661	8	20	38	10	24	153	2,01	17 976	21,5	836
RHONE-ALPES	82	2 201	946 419	7	18	34	18	23	2 083	2,14	230 099	24,3	10 380
AUVERGNE	83	2 106	167 615	7	18	28	12	36	353	2,22	36 229	21,6	2 043
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	2 024	163 796	10	22	31	15	22	331	2,04	37 436	22,9	1 680
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93	2 376	415 527	8	20	28	15	29	987	2,19	92 783	22,3	4 668
FRANCE ENTIERE (*)		2 521	9 261 123	6,3	15,8	31,8	17,2	29,0	23 350	2,33	2 292 890	24,7	110 791

(*) Les petites différences avec le tableau 20 sont dues notamment au fait que ces résultats n'intègrent pas la Corse et les DOM.

Tableau 27 - Principales données départementales - 1986

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
AIN	01	1 052	60 336	79	1,42	8 768	14,5	344
AISNE	02	983	57 232	75	1,43	7 355	12,9	292
ALLIER	03	599	29 940	52	1,85	5 923	19,8	281
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	188	7 474	14	1,96	1 056	14,1	61
HAUTES-ALPES	05	191	6 912	9	1,54	746	10,8	37
ALPES-MARITIMES	06	1 302	62 560	109	1,60	9 173	14,7	398
ARDECHE	07	450	24 182	36	1,55	3 700	15,3	162
ARDENNES	08	513	27 768	37	1,42	3 732	13,4	156
ARIEGE	09	240	12 512	14	1,32	1 374	11,0	67
AUBE	10	720	46 576	59	1,43	7 306	15,7	304
AUDE	11	430	17 198	22	1,47	1 981	11,5	138
AVEYRON	12	491	24 412	36	1,63	3 691	15,1	168
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 845	175 557	274	1,51	26 978	15,4	1 220
CALVADOS	14	998	66 741	95	1,50	8 809	13,2	418
CANTAL	15	178	8 624	12	1,56	1 438	16,7	49
CHARENTE	16	642	38 281	56	1,55	5 524	14,4	215
CHARENTE-MARITIME	17	852	37 781	53	1,58	5 063	13,4	233
CHER	18	552	31 981	49	1,72	5 386	16,8	229
CORREZE	19	428	17 155	19	1,33	1 926	11,2	88
CORSE	20	182	5 386	6	1,09	94	1,7	3
COTE D'OR	21	1 041	59 675	89	1,58	10 885	18,2	484
COTES-DU-NORD	22	871	38 566	55	1,64	6 498	16,8	288
CREUSE	23	186	7 905	10	1,54	1 228	15,5	45
DORDOGNE	24	633	28 359	38	1,59	4 319	15,2	181
DOUBS	25	947	60 295	83	1,55	9 021	15,0	410
DROME	26	944	52 316	87	1,70	9 088	17,4	389
EURE	27	806	44 077	65	1,57	6 892	15,6	269
EURE-ET-LOIR	28	727	37 953	64	1,63	5 917	15,6	241
FINISTERE	29	1 573	97 706	143	1,66	18 206	18,6	782
GARD	30	873	43 861	65	1,57	6 957	15,9	284
HAUTE-GARONNE	31	1 632	96 782	159	1,63	16 726	17,3	807
GERS	32	285	12 095	17	1,52	1 642	13,6	65
GIRONDE	33	1 933	100 329	148	1,51	14 786	14,7	651
HERAULT	34	853	44 339	74	1,74	7 700	17,4	343
ILLE-ET-VILAINE	35	1 540	83 179	133	1,75	16 370	19,7	684
INDRE	36	494	25 059	30	1,36	2 611	10,4	102
INDRE-ET-LOIRE	37	981	52 880	69	1,43	7 974	15,1	254
ISERE	38	2 081	142 264	254	1,80	29 091	20,4	1 253
JURA	39	616	35 293	47	1,42	4 906	13,9	178
LANDES	40	434	23 080	35	1,62	3 759	16,3	156
LOIR-ET-CHER	41	612	34 341	48	1,54	5 071	14,8	183
LOIRE	42	1 830	118 979	239	2,18	26 320	22,1	1 288
HAUTE-LOIRE	43	404	17 795	20	1,37	1 692	9,5	76
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 620	104 665	181	1,76	18 808	18,0	894
LOIRET	45	1 189	70 163	119	1,69	12 682	18,1	529
LOT	46	197	9 552	13	1,46	1 540	16,1	61
LOT-ET-GARONNE	47	539	27 879	42	1,80	4 440	15,9	210
LOZERE	48	105	4 067	6	1,73	558	13,7	28

Tableau 27 - Principales données départementales - 1986
(Suite)

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
MAINE-ET-LOIRE	49	1 344	85 238	109	1,44	13 564	15,9	567
MANCHE	50	673	36 021	44	1,37	4 817	13,4	233
MARNE	51	1 267	71 671	114	1,55	11 934	16,7	558
HAUTE-MARNE	52	451	27 767	39	1,58	3 908	14,1	178
MAYENNE	53	437	27 199	38	1,61	5 003	18,4	181
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 219	92 126	171	1,92	16 250	17,6	979
MEUSE	55	335	20 008	30	1,62	3 365	16,8	124
MORBIHAN	56	1 095	52 325	75	1,56	9 405	18,0	405
MOSELLE	57	1 744	162 029	416	2,52	41 846	25,8	2 353
NIEVRE	58	362	17 083	27	1,74	2 512	14,7	143
NORD	59	5 234	398 425	705	1,84	93 173	23,4	3 599
OISE	60	1 188	77 665	142	1,79	13 841	17,8	645
ORNE	61	466	24 254	31	1,43	3 710	15,3	129
PAS-DE-CALAIS	62	2 368	150 403	221	1,57	24 911	16,6	1 223
PUY-DE-DOME	63	989	91 165	247	2,75	22 595	24,8	1 636
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 130	59 340	165	2,49	11 248	19,0	592
HAUTES-PYRENEES	65	439	17 856	24	1,50	2 222	12,4	108
PYRENEES-ORIENTALES	66	429	17 442	27	1,66	2 687	15,4	144
BAS-RHIN	67	2 123	163 220	301	1,82	39 216	24,0	1 660
HAUT-RHIN	68	1 375	93 771	170	1,76	18 269	19,5	845
RHONE	69	4 339	339 901	617	1,77	71 670	21,1	3 180
HAUTE-SAONE	70	349	19 722	21	1,25	1 839	9,3	82
SAONE-ET-LOIRE	71	1 013	62 493	94	1,65	10 705	17,1	464
SARTHE	72	695	56 286	94	1,75	11 252	20,0	445
SAVOIE	73	828	47 040	76	1,61	9 381	19,9	374
HAUTE-SAVOIE	74	1 322	70 206	133	1,83	14 954	21,3	591
VILLE DE PARIS	75	12 022	2 316 841	10 242	3,46	912 994	39,4	47 521
SEINE-MARITIME	76	2 316	140 252	208	1,50	23 056	16,4	1 014
SEINE-ET-MARNE	77	1 365	84 371	157	1,76	17 066	20,2	646
YVELINES	78	1 583	179 912	453	2,13	40 733	22,6	2 229
DEUX-SEVRES	79	739	54 149	123	2,39	11 129	20,6	628
SOMME	80	969	53 210	75	1,58	7 189	13,5	296
TARN	81	907	40 164	55	1,52	6 298	15,7	267
TARN-ET-GARONNE	82	328	12 645	15	1,33	1 295	10,2	55
VAR	83	801	32 278	48	1,54	3 995	12,4	187
VAUCLUSE	84	760	29 595	49	1,73	4 397	14,9	181
VENDEE	85	839	51 348	78	1,73	7 742	15,1	288
VIENNE	86	668	30 321	40	1,47	4 996	16,5	195
HAUTE-VIENNE	87	642	44 220	67	1,68	8 213	18,6	365
VOSGES	88	838	51 895	59	1,31	5 317	10,2	236
YONNE	89	620	31 861	46	1,54	5 074	15,9	206
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	218	11 904	15	1,39	1 869	15,7	69
ESSONNE	91	1 620	166 145	509	2,66	45 280	27,3	1 725
HAUTS-DE-SEINE	92	4 384	989 403	2 930	2,30	277 326	28,0	15 254
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 702	220 300	386	1,58	39 456	17,9	1 751
VAL-DE-MARNE	94	2 637	165 975	324	1,62	29 480	17,8	1 380
VAL D'OISE	95	1 558	87 736	190	1,86	15 790	18,0	716

Tableau 28 - Taux de réponse par secteur, en % - 1986
(effectifs des salariés des entreprises ayant remis une déclaration 2483/
effectifs théoriques)

	T	%			T	%	
		(1)	(2)			(1)	(2)
Ind. viande et lait	02	92,6		Commerce de détail aliment.	27	89,7	
Autres ind. agric. et alim.	03	91,6		Commerce de détail non alim.	28	86,8	
Prod. de combustibles minér. solides et cokéfaction	04	101,8	100,0	Réparation et commerce de l'automobile	29	80,8	
Prod. de pétrole et gaz nat.	05	116,0	77,8	Hôtels, cafés, restaurants	30	72,1	
Eau, gaz, électricité	06	105,0	73,5	Transports	31	94,1	
Sidérurgie	07	94,4	95,6	Services marchands aux entr.	33	80,8	
Métaux non ferreux	08	98,0	115,2	Services marchands aux part.	34	73,4	
Mat. constr., minerais div.	09	91,2	92,7	Location, créd. baïl immob.	35	127,5	
Ind. du verre	10	95,9	116,2	Assurances	36	106,7	
Chimie	11	95,1	117,4	Organismes financiers	37	106,1	
Parachimie	12	97,5	92,5	Services non marchands	38	91,8	
Fonderie et travail des métaux	13	84,5	89,4				
Construction mécanique	14	85,5	86,6				
Constr. électri. et électron.	15	97,4	91,8				
Constr. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	16	98,0	83,7				
Constr. navale et aéronaut., armement	17	89,2	118,8				
Ind. textile et de l'habillem.	18	87,7	81,1	Récapitulatif			
Ind. du cuir et de la chauss.	19	90,4	86,6	Energie	04,05,06	105,9	75,0
Ind. du bois, de l'ameublem., ind. diverses	20	85,8	102,3	Industries extractives et de transformation	02,03 07 à 23	91,0	90,0 *
Ind. du papier-carton	21	88,7	95,4	Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agric.	24	81,6	
Imprimerie, presse, édition	22	85,2	86,4	Commerces	25 à 28	91,6	
Ind. du caoutchouc, transf. des mat. plastiques	23	87,4	89,2	Transports	31	94,1	
Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agricole	24	81,6		Services	29,30,32,33,34,38	80,6	
Commerce de gros aliment.	25	107,8		Assurances, organismes financiers	36,37	106,2	
Commerce de gros non aliment.	26	90,0		Total		89,2	89,9

(1) L'effectif théorique provient du bulletin de liaison de l'UNEDIC.

(2) L'effectif théorique provient de l'enquête annuelle d'entreprise (Energie et Industrie seulement).

(*) Secteurs 07 à 23 uniquement.

Tableau 29 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1985) et des déclarations 2483 de 1985

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
U	T		Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1999 sal.		Classe 5 2000 sal.ou plus		TOTAL	
			INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02,03	Industries agricoles et alimentaires	2 105	1 511	1 722	1 748	1 106	1 049	132	120	16	16	5 081	4 444
03	04,05,06	Energie	52	47	76	79	66	55	11	14	16	14	221	209
04	07,08,09,10, 11,13,21,23	Industrie des biens intermédiaires	4 019	3 340	4 215	4 237	2 632	2 464	244	231	65	62	11 175	10 334
05 A et B	14,15,17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 428	2 076	2 911	2 786	2 021	1 876	241	213	76	71	7 677	7 022
05 C	16	Matériel de transport terrestre	176	173	262	225	274	254	50	50	30	23	792	725
06	12,18,19,20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 145	3 977	5 325	5 226	3 436	3 170	233	225	25	20	14 164	12 618
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	8 522	6 647	6 569	5 820	2 197	1 909	134	109	22	20	17 444	14 505
08	25,26,27,28	Commerce	12 776	10 781	9 346	9 633	3 237	3 159	177	173	62	66	25 598	23 812
09	31,32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 589	2 110	2 452	2 444	1 098	1 026	82	74	19	18	6 240	5 672
10	29,30,33,34	Services marchands sauf 82,83,84,85	10 745	9 726	7 831	8 495	3 131	3 114	242	219	36	42	21 985	21 596
11	35	Location, crédit bail immobilier	256	105	128	135	78	121	16	5	2	0	480	366
12	36	Assurances	28	73	31	112	96	199	32	32	15	13	202	429
13	37	Organismes financiers	204	246	162	339	266	405	125	131	25	24	782	1 145
U2 à 13		TOTAL	49 045	40 812	41 030	41 279	19 638	18 801	1 719	1 596	409	389	111 841	102 877
		%		83		100		96		93		95		92

Tableau 30 - Principales données 1986 - Activités économiques

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)		Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 5/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)
Agriculture	01	1 561	53 616	61	1,18	7 767	14,5	236	30,3
Sylviculture et exploitation forestière	02	208	21 436	60	3,29	9 180	42,8	388	42,3
Pêche	03	67	3 336	4	1,23	269	8,1	77	286,9
Production de combustibles solides minéraux et cokéfaction	04	6	42 549	241	4,63	22 049	51,8	1 162	52,7
Production de pétrole et de gaz naturel	05	49	37 249	256	3,25	16 015	43,0	898	56,1
Production et distribution d'électricité	06	51	129 358	1 584	8,50	69 144	53,5	4 915	71,1
Distribution de gaz	07	10	31 771	272	6,29	15 707	49,4	960	61,1
Distribution d'eau et chauffage urbain	08	96	27 395	76	2,17	8 753	32,0	307	35,0
Extraction et préparation de minerai de fer	09	7	1 993	4	1,51	491	24,6	27	55,5
Sidérurgie	10	45	81 592	370	3,60	35 112	43,0	2 359	67,2
Première transformation de l'acier	11	163	36 331	83	2,12	11 116	30,6	471	42,4
Extraction et préparation de minerais non ferreux	12	9	1 029	3	1,89	475	46,2	14	28,9
Métallurgie et 1ère transformation des métaux non ferreux	13	144	53 680	221	3,20	18 039	33,9	1 168	64,8
Production de minéraux divers	14	65	11 101	28	1,92	3 171	28,6	133	42,1
Production des matériaux de construction et céramique	15	1 645	101 647	175	1,67	15 881	15,6	683	43,0
Industrie du verre	16	265	50 967	118	2,06	11 625	22,8	652	56,1
Industrie chimique de base	17	402	108 746	418	2,74	34 875	32,1	1 874	53,7
Parachimie	18	652	112 118	347	2,40	35 467	31,6	1 552	43,8
Industrie pharmaceutique	19	263	61 425	199	2,38	21 797	35,5	817	37,5
Fonderie	20	270	40 057	61	1,59	7 052	17,6	300	42,6
Travail des métaux	21	4 826	262 812	363	1,36	36 866	14,0	1 602	43,4
Fabrication de machines agricoles	22	331	24 351	36	1,45	3 575	14,7	166	46,4
Fabrication de machines-outils	23	489	34 302	60	1,52	5 951	17,3	280	47,1
Production d'équipement industriel	24	2 373	168 194	276	1,42	27 872	16,6	1 202	43,1
Fab. mat. manutention, pour mines, sidérurgie, génie civil	25	398	44 689	91	1,72	10 048	22,5	467	46,5
Industrie de l'armement	26	9	6 871	17	1,98	1 621	16,3	78	48,3
Fab. mach. bur. et mat. de traitement de l'information	27	97	59 168	955	8,61	43 012	72,7	3 855	89,6
Fabrication de matériel électrique	28	907	185 039	449	2,13	49 391	26,7	2 505	50,7
Fab. de matériel électronique ménager et professionnel	29	1 085	221 409	743	2,62	69 444	31,4	3 909	56,3
Fabrication d'équipement ménager	30	101	44 870	73	1,77	9 176	20,5	491	53,5
Constr. de véhicules auto. et autres matériels transp. terr.	31	705	364 587	897	2,27	92 989	25,5	6 367	68,5
Construction navale	32	148	16 755	31	1,86	2 666	15,9	234	87,6
Construction aéronautique	33	93	108 367	380	2,23	37 016	34,2	1 929	52,1
Fabrication d'instruments et matériels de précision	34	677	59 968	99	1,56	11 262	18,8	496	44,1
Industrie de la viande	35	1 036	77 165	83	1,23	9 831	12,7	362	36,9

Tableau 30 - Principales données 1986 - Activités économiques (suite)

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 5/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Industrie laitière	36	483	82 265	145	1,68	18 863	22,9	688	36,5
Fabrication de conserves	37	306	26 752	32	1,28	4 090	15,3	134	32,8
Boulangerie, pâtisserie	38	936	30 609	29	1,15	2 769	9,0	75	27,0
Travail du grain	39	732	53 368	97	1,62	11 545	21,6	421	36,4
Fabrication de produits alimentaires divers	40	425	53 086	113	1,73	13 181	24,8	503	38,1
Fabrication de boissons et alcools	41	372	54 403	131	1,85	14 043	25,8	563	40,1
Transformation du tabac	42								
Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	43	10	6 286	30	3,76	2 499	39,8	182	73,0
Industrie textile	44	2 143	207 701	233	1,30	29 264	14,1	1 377	47,1
Industrie du cuir	45	463	21 757	20	1,16	1 356	6,2	68	50,3
Industrie de la chaussure	46	375	53 690	53	1,31	5 656	10,5	251	44,3
Industrie de l'habillement	47	2 033	135 536	120	1,17	10 919	8,1	548	50,2
Travail mécanique du bois	48	1 479	64 111	62	1,19	5 365	8,4	216	40,2
Industrie de l'ameublement	49	1 022	53 207	51	1,13	4 143	7,8	164	39,7
Industrie du papier et du carton	50	761	91 006	170	1,67	18 310	20,1	724	39,5
Imprimerie, presse, édition	51	2 523	146 883	243	1,29	19 518	13,3	850	43,6
Industrie du caoutchouc	52	221	79 591	226	2,75	19 861	25,0	1 554	78,2
Transformation des matières plastiques	53	1 175	91 723	121	1,39	15 056	16,4	552	36,6
Industries diverses	54	1 010	63 813	86	1,36	8 169	12,8	349	42,8
Ind. de mise en oeuvre du bât. et du génie civil et agricole	55	13 987	686 245	754	1,19	58 298	8,5	2 675	45,9
Récupération	56	321	10 539	12	1,09	667	6,3	30	45,3
Commerce de gros alimentaire	57	4 313	191 993	241	1,26	24 454	12,7	872	35,7
Commerce de gros non alimentaire	58	3 748	182 025	286	1,39	29 610	16,3	1 000	33,8
Commerce de gros interindustriel	59	5 229	248 346	506	1,69	54 332	21,9	2 015	37,1
Intermédiaires de commerce	60	671	38 696	86	1,62	9 466	24,5	357	37,7
Commerce de détail d'aliment. gén. de grande surface	61	1 437	143 340	158	1,45	34 769	24,3	788	22,7
Commerce de détail alim. de proximité ou spécialisé	62	2 221	195 847	246	1,54	41 188	21,0	1 115	27,1
Commerce de détail non alimentaire et non spécialisé	63	180	62 102	93	1,74	16 109	25,9	508	31,5
Commerce de détail non alimentaire spécialisé	64	4 975	190 583	211	1,31	37 403	19,6	1 107	29,6
Réparation et commerce de l'automobile	65	4 177	153 153	225	1,46	29 910	19,5	1 101	36,8
Réparations diverses	66	148	7 593	9	1,39	1 361	17,9	59	43,6
Hôtels, cafés, restaurants	67	3 661	170 937	195	1,38	27 324	16,0	863	31,6
Transports ferroviaires	68	9	230 898	1 293	4,93	162 000	70,2	7 584	46,8
Transports routiers, urbains, par conduite	69	4 070	236 470	543	2,37	74 517	31,5	2 757	37,0
Navigation intérieure	70	28	2 340	3	1,19	346	14,8	15	43,4

Tableau 30 - Principales données 1986 - Activités économiques (suite)

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de partic. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 5/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Transports maritimes et navigation côtière	71	50	15 713	66	2,36	3 633	23,1	686	188,9
Transports aériens	72	70	49 117	734	8,65	26 418	53,8	1 821	69,0
Activités annexes des transports et entrepôts	73	186	28 841	87	2,53	7 507	26,0	400	53,2
Auxiliaires de transport et agences de voyages	74	1 015	108 352	155	1,26	17 960	17,9	589	32,8
Télécommunications et postes	75	58	4 628	24	3,69	1 984	42,9	98	49,5
Holdings	76	119	8 518	37	1,97	2 700	31,7	108	40,2
Activités d'études, de conseil et d'assistance	77	7 720	491 460	1 152	1,86	109 799	22,3	4 694	42,8
Auxiliaires financiers et d'assurances	78	388	21 667	60	1,49	5 108	23,6	220	43,0
Promoteurs et sociétés immobilières	79	893	38 474	62	1,36	6 389	16,6	210	32,9
Location et crédit bail mobilier	80	293	26 059	119	3,82	9 613	36,9	589	61,3
Location et crédit bail immobilier	81	447	31 906	37	1,36	5 007	15,7	156	31,2
Enseignement (services marchands)	82	208	9 291	13	1,53	1 340	14,4	66	49,1
Recherche (services marchands)	83	65	9 277	43	2,88	3 174	34,2	218	68,8
Santé (services marchands)	84	3 123	233 176	261	1,21	22 702	9,7	2 005	88,3
Action sociale (services marchands)	85	1 273	67 460	53	1,16	5 961	8,8	345	57,9
Services récréatifs, culturels et sportifs (services march.)	86	659	45 401	165	2,53	9 861	21,7	702	71,2
Services divers (marchands)	87	1 804	177 079	120	1,20	16 846	9,5	468	27,8
Assurances	88	432	140 241	556	3,22	60 322	43,0	3 517	58,3
Organismes financiers	89	1 136	421 205	2 415	3,87	262 531	62,3	12 101	46,1
Administration générale	90	73	6 485	19	2,31	2 278	35,1	117	51,6
Prévoyance et sécurité sociale	91	831	254 682	858	3,15	87 147	34,2	5 133	58,9
Enseignement (services non marchands)	92	1 421	59 953	73	1,47	9 578	16,0	418	43,6
Recherche (services non marchands)	93	59	16 413	81	2,90	6 380	38,9	357	55,9
Santé (services non marchands)	94	18	1 433	2	1,08	223	15,6	9	39,6
Action sociale (services non marchands)	95	1 151	89 341	74	1,21	12 885	14,4	679	52,7
Serv. récréatifs, culturels et sportifs (serv. non marchands)	96	201	13 229	30	2,07	2 032	15,4	148	73,0
Services divers fournis à la collectivité (non marchands)	97	1 591	121 363	171	1,51	19 497	16,1	993	50,9
Services domestiques	98	6	245	ε	0,96	22	9,0	1	40,4
TOTAL (*)	110 187	9 243 846	23 424	2,33	2 279 963	24,7	111 849	49,1	

(*) La somme des APE niveau 100 n'est pas tout à fait égale au SÉCT 38 car les deux traitements ont été effectués indépendamment.

Tableau 31 - Principales données sectorielles - 1986

Niveau 38

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 heures (11)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Agriculture, sylviculture, pêche	T01	1 878	79 080	17,8	27,1	28,7	1,5	24,9	125	99,3	17 177	42,7	21,7	715	9,0
Ind. de la viande et du lait	T02	1 551	160 450	3,3	12,6	42,0	27,9	14,3	229	99,4	28 832	54,4	18,0	1 054	6,6
Autres industries alimentaires	T03	2 850	220 175	6,7	15,7	37,2	24,8	15,6	404	99,6	45 623	47,5	20,7	1 703	7,7
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T04	6	42 545	ε	0,1	-	2,4	97,5	241	100,0	22 049	83,3	51,8	1 162	27,3
Prod. de pétrole et gaz naturel	T05	49	37 249	0,3	2,2	4,3	6,9	86,5	256	100,0	16 015	71,4	43,0	898	24,1
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T06	158	188 552	0,3	1,1	4,2	5,4	89,0	1 930	99,4	93 611	88,6	49,6	6 181	32,8
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier	T07	215	120 119	0,4	1,7	14,3	15,1	68,4	458	99,5	46 745	67,0	38,9	2 859	23,8
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T08	152	54 567	0,7	2,9	17,1	25,3	54,1	224	99,3	18 546	75,0	34,0	1 184	21,7
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	T09	1 726	112 556	7,8	21,4	37,1	21,3	12,4	203	99,1	18 998	53,5	16,9	817	7,3
Industrie du verre	T10	265	50 967	2,5	4,9	20,3	27,8	44,5	118	99,6	11 625	49,1	22,8	652	12,8
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét.	T11	412	116 191	1,1	3,8	25,1	15,8	54,1	451	99,8	37 987	69,9	32,7	2 082	17,9
Parachimie et ind. pharmaceut.	T12	927	173 659	1,6	6,2	35,0	38,7	18,6	545	99,1	57 164	72,3	32,9	2 363	13,6
Fonderie et travail des métaux	T13	5 137	303 327	8,3	24,1	44,3	15,3	8,0	424	99,5	43 653	53,7	14,4	1 903	6,3
Construction mécanique	T14	4 357	333 181	5,8	18,3	44,7	23,7	7,6	566	99,6	58 965	60,0	17,7	2 633	7,9
Construction électr. et électron.	T15	2 224	511 807	1,6	5,5	18,5	18,7	55,7	2 224	99,8	171 554	62,1	33,5	10 788	21,1
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T16	705	364 587	0,6	2,1	11,9	11,7	73,7	897	100,0	92 989	63,5	25,5	6 367	17,5
Constr. navale et aéron., armem.	T17	255	133 239	0,5	2,1	9,9	15,6	71,9	429	98,4	41 372	58,4	31,1	2 245	16,8
Ind. textile et de l'habillement	T18	4 176	343 201	4,2	17,7	52,0	16,7	9,3	353	99,4	40 177	53,2	11,7	1 931	5,6
Ind. du cuir et de la chaussure	T19	837	75 428	3,6	15,8	48,9	19,5	12,2	73	99,6	7 073	45,0	9,4	320	4,2
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T20	3 534	181 652	10,3	26,3	50,6	11,5	1,3	200	99,6	17 569	43,2	9,7	744	2,4

Tableau 31 - Principales données sectorielles - 1986 (suite)

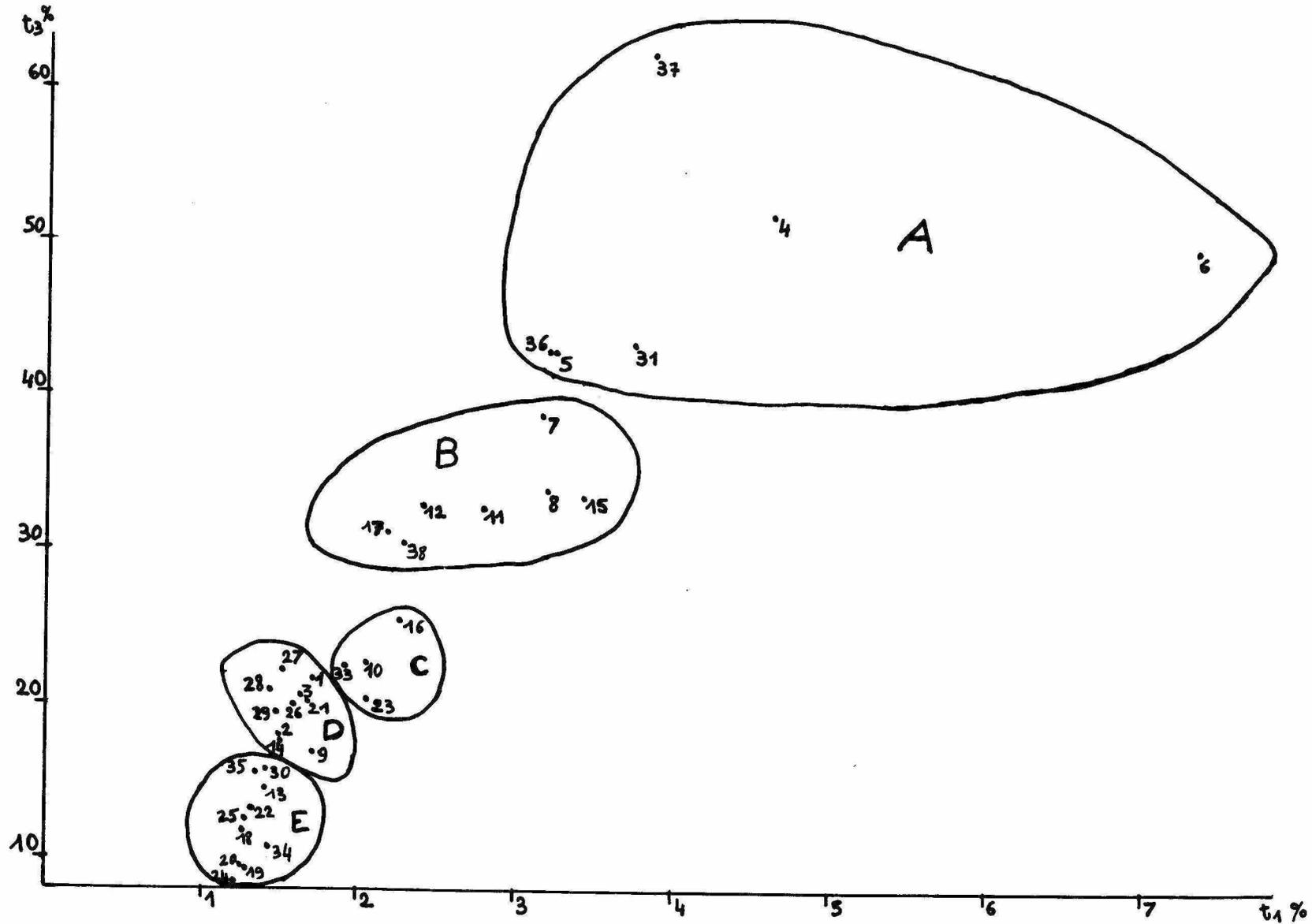
Niveau 38

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 (heures) (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Ind. du papier-carton T21	760	90 992	2,2	10,3	52,8	25,7	9,1	170	99,9	18 310	61,3	20,1	724	8,0	
Imprimerie, presse, édition T22	2 522	146 868	9,3	23,8	44,2	20,5	2,1	243	99,2	19 516	51,4	13,3	850	5,8	
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques T23	1 402	171 431	2,7	11,6	33,4	19,1	33,1	347	99,5	34 930	55,6	20,4	2 104	12,3	
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T24	13 989	686 109	12,3	26,9	31,9	14,8	14,2	755	99,7	58 302	29,2	8,5	2 675	3,9	
Commerce de gros alimentaire T25	4 308	191 873	13,5	29,2	38,5	12,8	6,0	241	99,3	24 449	48,1	12,7	872	4,5	
Commerce de gros non aliment. T26	9 691	471 841	12,0	27,7	38,8	14,8	6,6	883	99,8	94 478	59,9	20,0	3 395	7,2	
Commerce de détail alimentaire T27	3 662	339 248	5,0	16,3	19,6	11,5	47,6	404	100,0	75 947	43,4	22,4	1 904	5,6	
Commerce de détail non aliment. T28	5 186	253 935	15,6	21,4	22,1	13,6	27,3	305	99,9	53 904	45,4	21,2	1 627	6,4	
Réparation et commerce de l'auto. T29	4 172	153 015	16,3	38,1	29,3	5,1	11,2	225	99,8	29 878	68,0	19,5	1 100	7,2	
Hôtels, cafés, restaurants T30	3 659	170 893	15,2	25,5	23,6	11,3	24,4	195	99,6	27 323	28,1	16,0	863	5,0	
Transports T31	5 577	673 988	4,2	12,0	21,4	9,1	53,3	2 897	99,5	293 288	54,2	43,5	13 941	20,7	
Télécommunications et postes T32	58	4 628	4,1	19,6	50,0	26,3	-	24	98,3	1 984	50,0	42,9	98	21,2	
Services marchands aux entrpr. T33	10 285	623 267	9,8	20,6	37,3	17,8	14,6	1 518	99,4	140 039	65,8	22,5	6 210	10,0	
Services marchands aux particul. T34	7 171	534 485	5,9	18,5	47,3	20,0	8,3	613	99,5	57 666	50,6	10,8	3 581	6,7	
Location et crédit-bail immob. T35	444	31 866	5,8	16,8	63,7	13,7	-	37	99,1	5 000	56,8	15,7	156	4,9	
Assurances T36	432	140 241	0,6	2,9	22,2	26,8	47,5	556	100,0	60 322	82,9	43,0	3 517	25,1	
Organismes financiers T37	1 133	421 103	0,7	2,6	16,2	29,1	51,4	2 414	99,7	262 511	89,1	62,3	12 093	28,7	
Services non marchands T38	5 532	568 972	3,3	13,5	43,7	20,7	18,8	1 336	99,6	142 437	73,2	30,4	7 972	14,0	
TOTAL	111 397	9 277 291	6,3	15,8	31,8	17,2	29,0	23 513	99,6	2 288 008	52,4	24,7	112 283	12,1	

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses

Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires

Graphique 1 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1986



Graphique 2 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1986

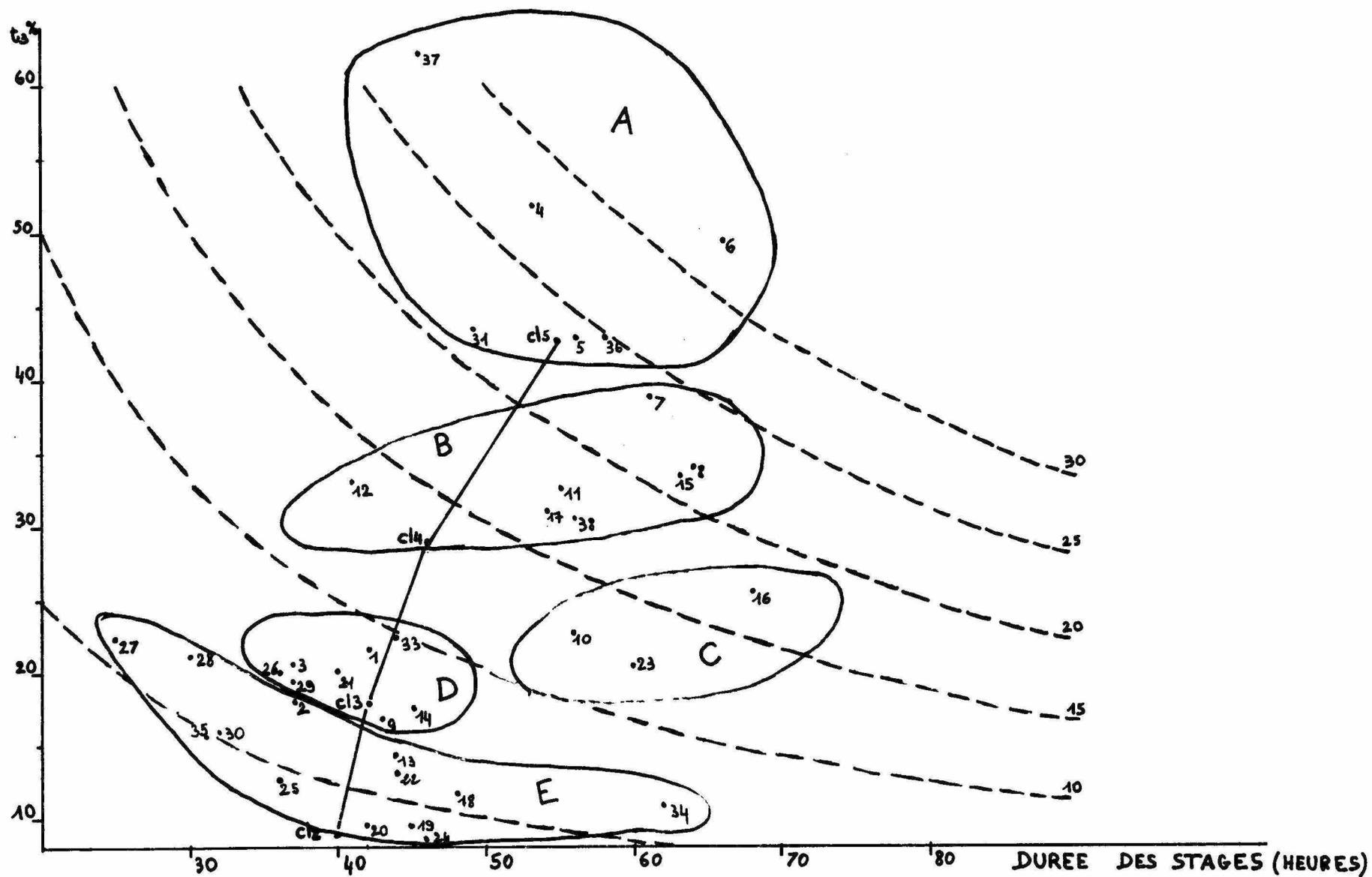


Tableau 32 - Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique
et la classe de taille - 1986

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	1,07	1,16	1,26	*	*	1,70
Industries de la viande et du lait	T 02	0,99	1,19	1,29	1,59	2,08	1,48
Autres industries alimentaires	T 03	1,02	1,16	1,37	1,93	2,17	1,63
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	*	*	-	*	4,70	4,63
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	1,99	1,01	2,49	*	3,40	3,25
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	1,48	1,81	2,05	2,50	7,88	7,30
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,18	1,15	1,55	2,84	3,58	3,16
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	1,34	1,21	1,74	2,39	3,99	3,18
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,14	1,18	1,27	1,82	3,21	1,70
Industrie du verre	T 10	1,07	1,29	1,60	2,03	2,35	2,06
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	1,19	1,25	1,96	2,48	3,34	2,79
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	1,24	1,25	1,78	2,55	3,61	2,39
Fonderie et travail des métaux	T 13	1,07	1,13	1,29	1,71	2,25	1,39
Construction mécanique	T 14	1,10	1,15	1,37	1,80	2,30	1,50
Construction électrique et électronique	T 15	1,15	1,22	1,61	2,33	4,40	3,43
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	1,11	1,23	1,39	2,09	2,45	2,27
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	1,11	1,04	1,50	1,58	2,39	2,18
Ind. textile et de l'habillement	T 18	1,07	1,13	1,24	1,36	1,44	1,25
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1,05	1,20	1,21	1,30	1,55	1,27
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	1,08	1,09	1,18	1,83	*	1,24
Ind. du papier-carton	T 21	1,02	1,14	1,38	2,12	2,44	1,67
Imprimerie, presse, édition	T 22	1,12	1,18	1,28	1,48	*	1,29
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,02	1,17	1,31	1,65	3,28	2,05
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,11	1,14	1,18	1,38	1,16	1,19
Commerce de gros alimentaire	T 25	1,01	1,13	1,32	1,47	1,56	1,26
Commerce de gros non alimentaire	T 26	1,17	1,18	1,49	2,52	2,28	1,57
Commerce de détail alimentaire	T 27	1,17	1,12	1,24	1,43	1,77	1,50
Commerce de détail non alimentaire	T 28	1,13	1,12	1,22	1,81	1,87	1,42
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,18	1,35	1,32	1,73	2,21	1,46
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	1,10	1,17	1,40	1,56	1,70	1,38
Transports	T 31	1,11	1,14	1,48	1,66	5,48	3,75
Services marchands aux entreprises	T 33	1,26	1,38	1,82	2,72	2,50	1,90
Services marchands aux particuliers	T 34	1,08	1,18	1,20	1,43	2,86	1,41
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,19	1,17	1,45	1,28	-	1,36
Assurances	T 36	1,65	1,76	2,17	2,89	4,02	3,22
Organismes financiers	T 37	1,96	2,22	2,94	3,83	4,29	3,87
Services non marchands	T 38	1,36	1,40	2,16	2,79	3,22	2,38
TOTAL		1,15	1,22	1,54	2,24	3,81	2,33

* Données non fournies car il y a moins de trois entreprises de cette taille dans ce secteur.

TABLEAU 33 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1986-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	33.6	44.9	79.4	100.0	100.0	42.7
SEC 2	15.7	48.2	86.0	98.2	100.0	54.4
SEC 3	22.9	46.9	84.8	98.4	100.0	47.5
SEC 4	0.0	100.0	0.0	100.0	100.0	83.3
SEC 5	32.1	59.7	100.0	100.0	100.0	70.6
SEC 6	75.7	85.7	97.8	100.0	100.0	88.4
SEC 7	18.8	45.0	87.7	95.2	100.0	66.9
SEC 8	52.6	57.0	91.7	100.0	100.0	75.2
SEC 9	32.0	55.1	87.1	91.7	100.0	53.5
SEC 10	21.1	34.8	84.1	100.0	100.0	49.0
SEC 11	38.0	55.5	91.9	100.0	100.0	69.8
SEC 12	40.5	61.6	94.3	100.0	100.0	72.3
SEC 13	28.8	57.6	84.1	100.0	100.0	53.7
SEC 14	35.0	58.8	87.2	100.0	100.0	60.0
SEC 15	30.2	56.8	89.0	99.0	100.0	62.2
SEC 16	35.4	44.7	88.3	97.8	100.0	63.6
SEC 17	21.4	43.0	83.4	100.0	100.0	58.5
SEC 18	22.0	48.6	81.0	97.1	100.0	53.2
SEC 19	13.2	34.0	77.3	89.5	100.0	45.0
SEC 20	21.9	42.7	78.1	96.0	100.0	43.1

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS :LE PLAN DE FORMATION,LES FAF & LES CIF

TABLEAU 33 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1986- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	16.2	47.2	90.7	100.0	100.0	61.3
SEC 22	29.9	54.4	82.7	97.1	100.0	51.4
SEC 23	25.4	49.9	81.1	100.0	100.0	55.6
SEC 24	13.7	31.0	67.2	89.6	95.0	29.2
SEC 25	28.4	54.7	82.6	100.0	66.7	48.0
SEC 26	43.0	64.3	89.3	100.0	100.0	59.9
SEC 27	24.2	43.7	74.6	94.7	97.0	43.4
SEC 28	37.7	48.0	76.1	95.1	100.0	45.5
SEC 29	46.9	80.1	93.7	100.0	100.0	68.0
SEC 30	14.7	33.4	73.7	95.2	100.0	28.1
SEC 31	29.9	56.9	88.4	97.0	100.0	54.2
SEC 33	52.3	69.6	85.2	97.5	100.0	65.8
SEC 34	31.2	47.2	74.8	91.6	100.0	50.6
SEC 35	34.8	51.0	84.4	100.0	0.0	56.7
SEC 36	50.6	74.4	94.8	94.6	100.0	82.8
SEC 37	74.4	85.0	96.3	99.3	100.0	89.2
SEC 38	53.2	71.6	88.6	95.6	96.2	73.2
TOTAL	32.0	53.3	83.0	97.0	99.0	52.4

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS :LE PLAN DE FORMATION,LES FAF & LES CIF

TABLEAU 34 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1986-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	6.84	9.86	19.82	47.13	45.89	21.72
SEC 2	2.15	6.89	16.16	22.52	27.75	17.97
SEC 3	3.97	7.53	18.47	30.90	30.32	20.72
SEC 4	0.00	8.57	0.00	43.88	52.07	51.82
SEC 5	19.05	12.12	33.46	48.93	43.81	42.99
SEC 6	16.24	20.10	29.23	34.15	52.01	49.65
SEC 7	2.38	7.40	16.39	36.14	45.25	38.92
SEC 8	11.87	10.67	24.42	35.41	37.88	33.99
SEC 9	4.66	7.74	15.46	22.65	34.72	16.88
SEC 10	3.52	5.68	16.89	25.34	26.90	22.81
SEC 11	4.64	9.47	26.29	35.54	37.05	32.69
SEC 12	7.77	11.75	28.08	37.20	42.35	32.92
SEC 13	4.07	7.60	13.73	24.77	29.23	14.39
SEC 14	5.60	7.24	16.82	26.99	28.32	17.70
SEC 15	4.60	7.23	18.54	29.41	43.32	33.52
SEC 16	4.56	5.20	15.70	23.56	28.14	25.51
SEC 17	4.52	6.23	14.43	20.49	36.56	31.05
SEC 18	2.49	5.19	11.05	18.20	20.28	11.71
SEC 19	1.54	3.69	9.47	12.29	14.04	9.38
SEC 20	3.27	4.89	10.73	20.29	21.84	9.67

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS : LE PLAN DE FORMATION, LES FAF & LES CIF

TABLEAU 34 : POURCENTAGES T3 DE SALAIRES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR --ANNEE 1986- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	2.12	7.36	16.63	28.22	36.42	20.12
SEC 22	6.35	6.39	14.16	21.68	21.57	13.29
SEC 23	4.70	6.59	16.05	23.76	28.93	20.38
SEC 24	1.88	3.51	8.02	13.80	19.26	8.50
SEC 25	5.15	7.56	16.50	20.73	13.82	12.74
SEC 26	8.41	11.81	22.90	32.46	30.92	20.02
SEC 27	5.28	7.88	15.25	21.52	32.30	22.39
SEC 28	6.96	7.70	18.03	33.13	36.67	21.23
SEC 29	8.71	16.39	18.87	28.25	43.69	19.53
SEC 30	2.64	7.20	17.35	20.36	30.15	15.99
SEC 31	5.81	7.93	18.65	26.68	67.32	43.52
SEC 33	12.60	15.80	24.51	32.16	21.47	22.47
SEC 34	5.88	7.50	10.15	11.56	23.31	10.79
SEC 35	6.66	8.95	18.38	15.27	0.00	15.69
SEC 36	12.93	16.31	31.57	39.68	52.26	43.01
SEC 37	28.63	30.56	42.16	57.73	73.43	62.34
SEC 38	12.09	14.61	24.99	31.48	27.81	25.03
TOTAL	6.21	8.88	17.76	28.47	42.60	24.66

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS : LE PLAN DE FORMATION, LES FAF & LES CIF

TABLEAU 35 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1986-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
SEC 1 HOM	3.0	6.5	12.7	11.7	38.5	15.7
SEC 1 FEM	1.0	1.6	2.6	7.9	7.2	3.3
SEC 2 HOM	1.0	3.9	7.5	13.5	17.1	9.9
SEC 2 FEM	0.7	1.3	2.3	4.5	7.7	3.5
SEC 3 HOM	1.8	4.3	10.5	20.5	23.9	13.5
SEC 3 FEM	1.0	1.3	3.8	7.5	5.3	4.4
SEC 4 HOM	0.0	5.7	0.0	28.2	50.6	50.0
SEC 4 FEM	0.0	2.9	0.0	15.4	1.2	1.5
SEC 5 HOM	8.6	3.7	25.5	39.0	34.8	34.0
SEC 5 FEM	10.5	3.8	6.4	9.8	8.8	8.7
SEC 6 HOM	13.1	16.8	24.5	28.3	44.9	42.7
SEC 6 FEM	2.6	2.8	4.1	4.3	7.1	6.7
SEC 7 HOM	1.4	4.1	12.6	30.8	39.9	33.9
SEC 7 FEM	0.4	1.4	2.3	3.0	2.7	2.7
SEC 8 HOM	3.8	8.1	18.3	28.5	32.8	28.3
SEC 8 FEM	7.8	1.9	3.6	4.3	4.4	4.2
SEC 9 HOM	3.6	5.0	11.5	18.4	32.8	13.6
SEC 9 FEM	0.6	0.8	2.2	2.4	1.8	1.8
SEC10 HOM	1.6	2.3	12.4	22.1	24.1	19.6
SEC10 FEM	0.5	1.7	2.8	3.0	2.4	2.5
SEC11 HOM	2.6	6.4	20.5	27.8	30.3	26.2
SEC11 FEM	1.2	1.7	4.4	5.2	6.3	5.4
SEC12 HOM	4.4	6.0	14.5	21.9	26.2	18.8
SEC12 FEM	2.4	3.7	11.7	14.7	15.6	12.9
SEC13 HOM	2.0	4.1	9.0	19.1	24.9	10.0
SEC13 FEM	0.5	1.2	1.6	4.8	4.0	2.1

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

TABLEAU 35 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1986- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
HOM	4.1	4.1	11.9	20.4	23.5	12.9
SEC14 FEM	0.9	0.9	2.4	4.1	4.5	2.6
HOM	2.6	4.0	11.4	19.2	32.2	23.8
SEC15 FEM	0.8	1.3	4.3	8.1	10.2	8.0
HOM	2.2	3.4	10.7	17.0	24.9	21.7
SEC16 FEM	0.8	0.9	2.6	3.5	2.8	2.8
HOM	2.8	4.1	10.8	16.3	31.5	26.3
SEC17 FEM	1.1	1.1	2.2	2.5	4.3	3.7
HOM	0.7	1.7	4.1	7.6	9.1	4.6
SEC18 FEM	1.1	2.3	4.6	7.5	8.0	4.9
HOM	0.8	1.5	3.3	6.5	6.7	4.0
SEC19 FEM	0.2	1.4	3.5	4.4	7.3	3.7
HOM	1.3	2.5	6.2	10.4	18.2	5.4
SEC20 FEM	0.8	1.0	2.4	5.8	3.6	2.3
HOM	1.5	3.6	11.6	22.4	30.2	15.0
SEC21 FEM	0.3	1.8	3.0	4.3	6.2	3.5
HOM	1.4	3.1	7.0	13.0	12.2	6.9
SEC22 FEM	3.2	2.0	4.3	5.3	9.4	4.0
HOM	1.3	3.2	7.7	15.3	25.4	14.3
SEC23 FEM	0.3	1.5	2.4	3.6	3.3	2.7
HOM	0.8	1.6	4.1	7.6	8.7	4.2
SEC24 FEM	0.2	0.4	0.6	0.7	1.0	0.6
HOM	2.2	3.2	9.2	10.1	9.9	6.6
SEC25 FEM	0.4	1.6	2.8	6.2	3.9	2.6
HOM	4.4	7.0	13.9	24.3	20.7	12.8
SEC26 FEM	2.1	2.4	5.7	7.2	9.2	4.8

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

TABLEAU 35 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1986- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
HOM	1.6	1.3	3.6	9.0	13.8	8.6
SEC27						
FEM	1.5	1.5	6.1	10.8	14.7	9.8
HOM	3.0	3.6	5.9	14.9	9.3	7.1
SEC28						
FEM	2.0	2.4	8.8	17.1	13.6	8.8
HOM	7.2	13.8	16.1	18.3	29.3	15.4
SEC29						
FEM	0.7	1.1	1.6	3.5	5.7	1.8
HOM	0.8	2.4	6.9	11.2	18.6	8.2
SEC30						
FEM	0.6	3.0	5.8	6.6	11.2	5.7
HOM	3.8	5.2	13.4	20.4	58.1	36.5
SEC31						
FEM	1.2	1.8	3.9	4.3	7.8	5.6
HOM	5.1	7.5	13.7	18.9	12.2	12.3
SEC33						
FEM	5.1	6.3	8.4	10.2	8.5	8.0
HOM	1.8	2.6	2.9	4.7	13.1	4.0
SEC34						
FEM	2.2	2.7	3.9	3.5	5.8	3.6
HOM	3.8	3.6	9.4	1.8	0.0	7.1
SEC35						
FEM	1.7	2.4	5.3	5.0	0.0	4.6
HOM	5.2	6.9	12.8	18.7	28.2	21.5
SEC36						
FEM	4.9	5.0	16.1	19.1	21.0	18.8
HOM	7.6	12.7	23.5	34.5	39.7	34.6
SEC37						
FEM	5.6	8.8	15.1	21.8	33.4	26.2
HOM	3.0	4.5	8.1	9.1	6.9	7.4
SEC38						
FEM	4.9	6.2	13.4	19.0	19.4	14.4
HOM	2.8	4.4	9.4	17.1	30.7	15.7
TOTAL						
FEM	1.7	2.3	5.3	8.7	10.1	6.6

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

Tableau 36 - Durée moyenne des stages, selon la formation des stagiaires,
par secteur - 1986

SECTEUR		Manoeuvres Ouvriers non qual.	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens	Ingénieurs Cadres	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	36	30	46	49	44	42
Industries de la viande et du lait	T 02	29	39	38	37	37	37
Autres industries alimentaires	T 03	34	38	36	38	38	37
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	60	51	43	55	41	53
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	58	61	61	52	54	56
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	51	63	59	71	61	66
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	56	68	52	61	42	61
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	60	57	53	80	52	64
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	30	49	38	45	37	43
Industrie du verre	T 10	51	62	43	55	55	56
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	63	62	51	54	44	55
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	35	45	37	41	42	41
Fonderie et travail des métaux	T 13	36	49	38	43	43	44
Construction mécanique	T 14	45	51	39	45	38	45
Construction électrique et électronique	T 15	58	66	44	63	69	63
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	57	85	52	66	46	68
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	45	71	48	53	44	54
Ind. textile et de l'habillement	T 18	68	56	37	38	37	48
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	64	40	56	43	25	45
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	35	44	48	43	39	42
Ind. du papier-carton	T 21	39	41	33	42	37	40
Imprimerie, presse, édition	T 22	38	57	40	41	35	44
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	77	57	47	63	44	60
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	82	52	39	44	35	46
Commerce de gros alimentaire	T 25	45	33	37	35	34	36
Commerce de gros non alimentaire	T 26	32	36	33	40	37	36
Commerce de détail alimentaire	T 27	21	29	20	37	35	25
Commerce de détail non alimentaire	T 28	109	50	29	29	26	30
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	63	36	37	32	33	37
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	39	29	31	32	32	32
Transports	T 31	73	40	45	52	69	49
Services marchands aux entreprises	T 33	43	37	39	53	45	44
Services marchands aux particuliers	T 34	51	41	83	67	44	62
Location et crédit-bail immobilier	T 35	36	32	30	31	31	31
Assurances	T 36	75	32	67	47	46	58
Organismes financiers	T 37	48	52	50	43	45	46
Services non marchands	T 38	53	55	58	56	51	56
TOTAL		54	51	45	52	47	49

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Code Niveau 40	Intitulé	Page	Définition par référence au Niveau 100
T01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	39	01 à 03
T02	Industries de la viande et du lait.....	39	35, 36
T03	Autres industries agricoles et alimentaires.....	40	37 à 42
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	40	04
T05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	41	05
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau.....	41	06 à 08
T07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	42	09 à 11
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	42	12, 13
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	43	14, 15
T10	Industrie du verre.....	43	16
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.....	43	17, 43
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	47	18, 19
T13	Fonderie et travail des métaux.....	44	20, 21
T14	Construction mécanique.....	45	22 à 25, 34
T15	Construction électrique et électronique.....	45	27 à 30
T16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	46	31
T17	Construction navale et aéronautique, armement.....	46	26, 32, 33
T18	Industries textile et de l'habillement.....	47	44, 47
T19	Industries du cuir et de la chaussure.....	48	45, 46
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses.....	48	48, 49, 54
T21	Industrie du papier et du carton.....	44	50
T22	Imprimerie, presse, édition.....	48	51

Code Niveau 40	Intitulé	Page	Définition par référence au Niveau 100
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	44	52, 53
T24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	49	55
T25	Commerce de gros alimentaire.....	50	57
T26	Commerce de gros non alimentaire.....	50	58 à 60
T27	Commerce de détail alimentaire.....	50	61, 62
T28	Commerce de détail non alimentaire.....	51	63, 64
T29	Réparation et commerce de l'automobile.....	52	65
T30	Hôtels, cafés, restaurants.....	52	67
T31	Transports.....	51	68 à 74
T33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	53	56, 76 à 80, 82, 83
T34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	53	66, 84 à 87
T35	Location et crédit baïl immobiliers.....	54	81
T36	Assurances.....	54	88
T37	Organismes financiers.....	55	89
T38	Services non marchands.....	53	90 à 98



N° 90-0140

Délégation
à la
Formation professionnelle

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ay)**

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 te
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1986 OU LA
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente d

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ① _____
	Frais de personnel non enseignant ② _____
	Fournitures et matières d'œuvre ③ _____
	Autres frais de fonctionnement ④ _____
Total → ⑤ _____	
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥ _____	
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦ _____
	Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧ _____
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨ _____	
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩ _____	
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (report de la case 1 du cadre J) ⑪ _____	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (report de la case 2 du cadre J) (v. cadre B, case 11) ⑫ _____	
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ②) (report de la case 3 du cadre J) ... ⑬ _____	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑭ _____	
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑮ _____	
Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs privés d'emploi (report de la case 4 du cadre J) ⑯ _____	
Financement de la formation professionnelle en alternance (report de la case 5 du cadre J) ⑰ _____	
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑱ _____	
Total ⑲ _____	
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1986 ⑳ _____	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 19 - ligne 20) (à reporter case ③ du cadre B) ㉑ _____	

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES							
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
PLAN DE FORMATION Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur	Hommes ④						
	Femmes ⑤						
	Total ⑥						
Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦							
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF)							
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé ⑧							
- Stagiaires pris en charge par un fonds d'assurance-formation ⑨							
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑩							
HEURES DE STAGE PRISES EN CHARGE							
- par l'employeur :							
• en totalité au titre du plan de formation ⑪							
• exclusivement au titre du congé individuel de formation ⑫							
- par un F.A.F. ou un O.P.A. CIF (en totalité ou partiellement) ⑬							
FORMATION DES JEUNES EN ALTERNANCE							
- Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification ⑭							
- Total des heures de stages dispensées ⑮							

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE, DES STAGES, SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE						
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE			DÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE TOTALE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE		VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
Moins de 25 ans ①	Nombre		DURÉE TOTALE DU STAGE EN HEURES		Prévention ①	Nombre 4
	Hommes 1	Femmes 2	Nombre 3			
De 25 ans à moins de 40 ans ②			Moins de 40 h ①		Adaptation ②	
40 ans et plus ③			De 40 h à moins de 160 h ②		Promotion ③	
TOTAL ④			160 h et plus ③		Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ④	
			TOTAL ④		TOTAL ⑤	
			Dont stages sans convention de formation ⑥			

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
 (pour les dix salariés)

général des impôts et L. 950-2 à L. 950-7 du Code du travail.

 DU _____ 19__ AU _____ 19__
 doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 6-04-1987).

N° 2483
 Direction générale
 des impôts
 Département (code) et commune

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE		ANNÉE
		86
① Nom et prénom ; ou raison sociale		
② Numéro SIRET du principal établissement		
③ Code activité		Activité principale
④ 1987 N° et rue		Tél.
Adresse au 1 ^{er} janvier	Code postal	Commune
	Arrt (Paris, Lyon, Marseille)	
⑤ 1986 (en cas de changement)		
Nombre d'établissements de l'entreprise employant	⑥ de 50 à 199 salariés	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période
	⑦ 200 salariés ou plus	⑧
A défaut de comité d'entreprise (moins de 50 salariés), nombre de délégués du personnel		⑩
		⑪
		⑫

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période	① F
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1983 1984 ou 1985 (voir notice).	Montant de l'abattement
	Salaires nets : différence ① - ⑩
Montant de la participation incombant à l'entreprise : (① ou ⑩) × 1,10 %	② F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne ⑫ du cadre D)	③ F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④	④ F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤	⑤ F
Excédents reportables de 1983, de 1984 et de 1985 (Total de la colonne 4 du cadre K au verso)	⑥ F
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ (ou chiffre 0)	⑦ F
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1986 (voir notice)	⑧ F
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②)	⑨ F
Versement dû au titre du congé individuel de formation [(① ou ⑩) × 0,10 %]	⑩ F
Versements effectués au titre de 1986 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPA-CIF), ligne ⑫ cadre D	⑪ F
Insuffisance éventuelle ⑩ - ⑪ ou chiffre 0	⑫ F
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT	⑬ F
Pièces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS	
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu	⑭
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L. 433-13 du Code du travail	⑮
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____, le _____	
Nom et qualité du signataire :	Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		DATE DE RÉCEPTION
Indemnité de retard	Taux %	9000
Intérêt de retard	Taux %	9001
SOMME		
dont O.C. :		
Date :		
N° R. :		
N° R. 30 :		
N° d'opération Médoc :		

G	Rég.	Dép.	N° d'ordre



N° 90-0152

Délégation
à la
Formation professionnelle

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ayants droit)

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter D du Code de Commerce
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1987 OU LA
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration)

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).															
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	<table border="0"> <tr> <td>Frais de personnel enseignant</td> <td>①</td> <td>_____</td> <td rowspan="4">} Total →</td> <td rowspan="4">⑤</td> </tr> <tr> <td>Frais de personnel non enseignant</td> <td>②</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Fournitures et matières d'œuvre</td> <td>③</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Autres frais de fonctionnement</td> <td>④</td> <td>_____</td> </tr> </table>	Frais de personnel enseignant	①	_____	} Total →	⑤	Frais de personnel non enseignant	②	_____	Fournitures et matières d'œuvre	③	_____	Autres frais de fonctionnement	④	_____
Frais de personnel enseignant	①	_____	} Total →	⑤											
Frais de personnel non enseignant	②	_____													
Fournitures et matières d'œuvre	③	_____													
Autres frais de fonctionnement	④	_____													
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux	⑥ _____														
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	<table border="0"> <tr> <td>Exécution du plan de formation (§ A du cadre H)</td> <td>⑦</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Exécution des congés-formation (§ B du cadre H)</td> <td>⑧</td> <td>_____</td> </tr> </table>	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H)	⑦	_____	Exécution des congés-formation (§ B du cadre H)	⑧	_____								
Exécution du plan de formation (§ A du cadre H)	⑦	_____													
Exécution des congés-formation (§ B du cadre H)	⑧	_____													
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise	⑨ _____														
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise	⑩ _____														
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (report de la case 1 du cadre J)	⑪ _____														
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (report de la case 2 du cadre J) (v. cadre B, case 11)	⑫ _____														
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ②) (report de la case 3 du cadre J)	⑬ _____														
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés	⑭ _____														
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue	⑮ _____														
Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs privés d'emploi (report de la case 4 du cadre J)	⑯ _____														
Financement de la formation professionnelle en alternance (report de la case 5 du cadre J)	⑰ _____														
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle	⑱ _____														
Financement des conventions de conversion (4 000 F par bénéficiaire)	⑲ _____														
Total	⑳ _____														
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1987	㉑ _____														
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 20 - ligne 21) (à reporter case ③ du cadre B)	㉒ _____														

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HÉURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES							
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
PLAN DE FORMATION	Hommes ④						
	Femmes ⑤						
	Total ⑥						
	- Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur						
- Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F.	⑦						
- Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur	⑧						
- Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un F.A.F.	⑨						
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION							
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé (O.P.A.C.I.F. ou F.A.F.)	⑩						
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence	⑪						
- Heures de stage prises en charges	⑫						
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE							
- Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification	⑬						
- Heures de stage prises en charge	⑭						

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE					
		Moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus	TOTAL
		1	2	3	4
Nombre de stagiaires	HOMMES				
	FEMMES				

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(ins dix salariés)

général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du travail.
DU _____ 19__ AU _____ 19__
doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1988).

ANNÉE
1987

N° 2483
Direction générale
des impôts
Département (code) et commune

A Nom - prénom ou dénomination Adresse du principal établissement au 1^{er} janvier 1988	N° SIRET du principal établissement	Code APE
<i>En cas de changement, adresse au 1^{er} janvier 1987</i>		

Activité principale (en clair)

Nombre d'établissements de l'entreprise employant : ⑧ de 50 à 199 salariés <input type="text"/> ⑦ 200 salariés ou plus <input type="text"/>	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période ⑩ <input type="text"/> dont nombre : d'apprentis sous contrat ⑨ <input type="text"/> de jeunes en alternance, à l'exception des SIVP (voir notice) ⑪ <input type="text"/>	A défaut de comité d'entreprise (moins de 50 salariés), nombre de délégués du personnel ⑫ <input type="text"/> Nombre de commissions de formation ⑬ <input type="text"/>
---	--	---

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE
(arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ①	<input type="text"/>	F
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1983, 1984 ou 1985 (voir notice).	Montant de l'abattement ⑭ <input type="text"/>	F
	Salaires nets : différence ① - ⑭ ⑮	<input type="text"/>
Montant de la participation incombant à l'entreprise : [(①) ou (⑮)] x 1,20 % ②	<input type="text"/>	F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne ② du cadre D) ③	<input type="text"/>	F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④ ④	<input type="text"/>	F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤ ⑤	<input type="text"/>	F
Excédents reportables de 1984, de 1985 et de 1986 (Total de la colonne 4 du cadre K au verso) ⑥	<input type="text"/>	F
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ (ou chiffre 0) ⑦	<input type="text"/>	F
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1987 (voir notice) ⑧	<input type="text"/>	F
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②) ⑨	<input type="text"/>	F
Versement dû au titre du congé individuel de formation [(①) ou (⑮)] x 0,10 % ⑩	<input type="text"/>	F
Versements effectués au titre de 1987 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPA-CIF), ligne ⑫ cadre D ⑪	<input type="text"/>	F
Insuffisance éventuelle ⑩ - ⑪ ou chiffre 0 ⑫	<input type="text"/>	F
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT	<input type="text"/>	F

Pièces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS

- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu ⑭
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du travail ⑮

Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire ; par mandat ou par virement postal

A _____ le _____
Nom et qualité du signataire : _____ Signature : _____

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DATE DE RÉCEPTION	Pénalités	Taux % 3000	Taux 5 % 9005
		Taux % 3001	Taux % 9006
		Taux % 3002	Taux % 9007
		SOMME	
		N° R. : _____	
		N° R. 30 : _____	
		N° d'opération Médoc : _____	
		dont O.C. : _____	

G

Rég. _____	Dép. _____	N° d'ordre _____
------------	------------	------------------

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Pages

Tableaux dans le texte

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1987.....	11
Pourcentages des nombres d'entreprises 1986-1987.....	22
- n'ayant rien versé au trésor	
- ayant versé au trésor	
Dépenses moyennes de formation par salarié 1986-1987.....	24
Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires 1986-1987.....	25

Quatre cartes de France dans le texte

Année 1986 - Comparaisons interrégionales

C1 : Taux de participation financière.....	31
C2 : Taux de stagiaires.....	31
C3 : Taux de stagiaires hommes.....	32
C4 : Taux de stagiaires femmes.....	32

Tableaux et graphiques en annexe

Tableau 1 : Effectifs d'entreprises et de salariés 1986-1987.....	65
Tableau 2 : Effectifs de l'échantillon (entreprises) 1986-1987.....	65
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation 1986-1987.....	66
Tableau 4 : Données financières 1986-1987.....	67
Tableau 5 : Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales 1986-1987.....	68
Tableau 6 : Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie 1986-1987.....	69
Tableau 7 : Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe 1986-1987.....	70
Tableau 8 : Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages 1986-1987.....	71

Tableau 9	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires 1986-1987.....	72
Tableau 10	: Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle 1986-1987.....	73
Tableau 11	: Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle 1986.....	74
	1987.....	75
Tableau 12	: Proportion des salariés ayant suivi des stages (pris en charge par l'employeur au titre du plan de formation) 1986-1987.....	76
Tableau 13	: Proportion des salariés ayant suivi des stages (ensemble des stagiaires) 1986-1987.....	77
Tableau 14	: Répartition des congés de formation 1986.....	78
	1987.....	79
Tableau 15	: Durée moyenne de formation 1986-1987.....	80
Tableau 16	: Effort physique de formation 1986-1987.....	81
Tableau 17	: Répartition des stagiaires par âge et par sexe 1986.....	82
	1987.....	83
Tableau 18	: Données relatives à la formation des jeunes en alternance 1986.....	84
	1987.....	85
Tableau 19	: Répartition des stages individuels 1986.....	86
Tableau 20	: Principales données régionales 1986.....	87
	1987.....	88
Tableau 21	: Principales masses de dépenses par région 1986-1987.....	89
Tableau 22	: Taux de participation financière par région 1986-1987...	90
Tableau 23	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires 1986.....	91
	1987.....	92
Tableau 24	: Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge 1986.....	93
	1987.....	94
Tableau 25	: Structure des stagiaires, par région et par sexe, selon la tranche d'âge 1986.....	95
	1987.....	96

Tableau 26	: Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1986.....	97
Tableau 27	: Principales données départementales 1986.....	98
Tableau 28	: Taux de réponse par secteur 1986.....	100
Tableau 29	: Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1985.....	101
Tableau 30	: Principales données 1986 - Activités économiques (Niveau 100).....	102
Tableau 31	: Principales données sectorielles 1986 (Niveau 38).....	105
Graphique 1	: Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages 1986.....	107
Graphique 2	: Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages 1986.....	108
Tableau 32	: Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille 1986.....	109
Tableau 33	: Pourcentages t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires par secteur 1986.....	110
Tableau 34	: Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur 1986.....	112
Tableau 35	: Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur (Comparaison hommes-femmes) 1986.....	114
Tableau 36	: Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur 1986.....	117
Liste des secteurs d'activité économique.....		118
Fac-similé de la déclaration 2483		
1986.....		120
1987.....		122

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achevé d'imprimer : janvier 1989

Le CEREQ publie dans sa Collection des études

QUELLE DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ (1973-1985)

*Par Jean-Paul Géhin
(avec la participation de Adib Hathout)*

Ce volume de la collection des études du CEREQ présente des séries statistiques longues relatives à la formation continue dans les activités. L'analyse de l'évolution des comportements sectoriels porte notamment sur :

- le financement de la formation continue ;
- les modalités de formation ;
- l'accès des différentes catégories de salariés à la formation.

Par ailleurs, cette étude comporte pour tous les secteurs une série de données de référence permettant de re-situer chaque activité dans les évolutions d'ensemble.

QUELQUES RÉSULTATS...

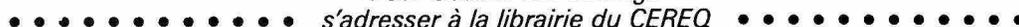
Trois grandes phases d'évolution peuvent être dégagées :

— croissance sensible jusqu'en 1977 correspondant d'abord à la nécessité pour nombre d'entreprises de se conformer à la loi ; ainsi la croissance d'ensemble est tirée par les secteurs ayant peu de tradition de formation continue : **"industrie des biens de consommation"**, **"activités commerciales"** ;

— quasi-stagnation entre 1977 et 1982 ;

— reprise de la croissance de l'effort des entreprises, à partir de 1982, plus marquée dans les secteurs industriels soit de pointe (**"construction électronique"** - **"construction aéronautique"**)... soit confrontés à des restructurations d'ampleur (**"sidérurgie"** - **"chimie"**).

*Pour obtenir cet ouvrage
s'adresser à la librairie du CEREQ
Tél. (1) 45.75.62.63, poste 260*





centre
d'études et
de recherches
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75015 PARIS

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1986-1987

DECEMBRE 1988

Prix : 95 F

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31 quai Voltaire 75340 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 4015 70 00
Télex : 204 826 DOCFRAN PARIS

Imprimé en France

ISBN 2-11-002134-9

DF : 1822



9 782110 021342